



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène

Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie

M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves

M. GARNIER Thomas par M. le Maire

Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges

M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1a – 2025/053 : Décision modificative n°2 exercice 2025 - COMMUNE

Rapporteur : Mme H. Ferrier

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget 2025 de la Commune ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 de l'exercice 2025, du budget principal de la Commune, afin d'ajuster certains crédits des sections de fonctionnement et investissement.

Il est soumis à l'assemblée les écritures comptables, concernant cette décision modificative, examinées en commission de finances du 15/09/2025.

Les propositions sont les suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2025 DE LA COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 036	31 036
INVESTISSEMENT	47 476	47 476
ENSEMBLE	78 512	78 512

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les écritures comptables concernant la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget de la Commune.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DE LA COMMUNE
 FONCTIONNEMENT
 DEPENSES**

O23 ONV	Virement à la section d'investissement	-10 071
6068 BATIM	Fournitures pour travaux bâtiments	10 000
6067 MATER	Fournitures scolaires pour école maternelle	1 000
6068 GARAGE	Fournitures pour entretien véhicules	3 000
611 INFO	Location panneaux d'affichage numérique	-6 667
61358 INFO	Location panneaux d'affichage numérique	6 667
6188 ONV	Mise à disposition agent en autonomie au service Espaces verts. (Etablissement ESAT)	16 806
657363 ONV	Subvention complémentaire au CCAS (Dotation aux amortissements)	5 480
6811 ONV	Régularisation dotation aux amortissements (Commune)	4 821
TOTAL		31 036
RECETTES		
73111 ONV	Régularisation impôts directs locaux	9 322
73431 ONV	Régularisation taxe sur les pylones électriques	4 800
741121 ONV	Régularisation dotation de solidarité rurale (DSR)	16 914
TOTAL		31 036

INVESTISSEMENT DEPENSES

21838 INFO	Acquisition de vidéoprotection (Solde et fin)	11 177
21838 PM	Ordinateur reconditionné accueil PM	299
2315 VOIRIE	Provision pour travaux de voirie	35 000
21838 INFO	Ordinateur pour service vie associative	1 000
TOTAL		47 476

RECETTES

021 ONV	Virement de la section de fonctionnement	-10 071
1322 INFO	Subvention Région acquisition vidéoprotection	29 776
1323 INFO	Subvention Conseil Départemental acquisition Vidéoprotection	22 950
2804183 ONV	Dotation aux amortissements	-523
2805 ONV	" "	-222
281568 ONV	" "	-262
2815738 ONV	" "	1 410
281578 ONV	" "	-1
28158 ONV	" "	90
281828 ONV	" "	-217
281838 ONV	" "	1 145
281848 ONV	" "	3 412
28185 ONV	" "	-8
28188 ONV	" "	-3
TOTAL		47 476

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830141400015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	82
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	83
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	101
A2.938 - Fonction 8 - Transports	104

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	113
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	115
B9 - Etat du personnel	117
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	120
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	121
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	122
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	124

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 396

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 096,16

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 112,03
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 090,08
3 Dépenses d'équipement brut / population	156,72
4 Encours de dette / population (2) (3)	653,83
5 DGF / population	70,66
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	62,81 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	107,23 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,38 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	59,98 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-2,01 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ,
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			Résultat ou solde (A) (2)
		(3)	(4)	(5)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1					
Dépenses	Recettes	Solde (B)			
		B1	B2	B3	
I + II	146 938,00	307 931,00	307 931,00	0,00	160 993,00
I	146 938,00	307 931,00	307 931,00	0,00	160 993,00
II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3
Investissement	160 993,00	160 993,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 146 938,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	69 209,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	77 729,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 307 931,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	307 931,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		47 476,00	47 476,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

Total de la section d'investissement (3)	47 476,00	47 476,00
--	-----------	-----------

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		31 036,00	31 036,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

Total de la section de fonctionnement (4)	31 036,00	31 036,00
---	-----------	-----------

TOTAL DU BUDGET (5)	78 512,00	78 512,00
---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses Imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapltre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	231 094,00	0,00	12 476,00	12 476,00	243 570,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	573 839,00	0,00	35 000,00	35 000,00	608 839,00
Total des dépenses d'équipement		804 933,00	0,00	47 476,00	47 476,00	852 409,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 494,00	0,00	0,00	0,00	14 494,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	363 950,00	0,00	0,00	0,00	363 950,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		378 444,00	0,00	0,00	0,00	378 444,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 183 377,00	0,00	47 476,00	47 476,00	1 230 853,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00

TOTAL	1 333 377,00	0,00	47 476,00	47 476,00	1 380 853,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	495 672,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 876 525,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	433 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	485 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		433 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	485 866,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	495 672,00	0,00	0,00	0,00	495 672,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		865 672,00	0,00	0,00	0,00	865 672,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 298 812,00	0,00	52 726,00	52 726,00	1 351 538,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	302 821,00		-10 071,00	-10 071,00	292 750,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	227 416,00		4 821,00	4 821,00	232 237,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		530 237,00		-5 250,00	-5 250,00	524 987,00

TOTAL	1 829 049,00	0,00	47 476,00	47 476,00	1 876 525,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 876 525,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**
374 987,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 722 885,00	0,00	30 806,00	30 806,00	1 753 691,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 467 588,00	0,00	0,00	0,00	4 467 588,00
014	Atténuations de produits	302 252,00	0,00	0,00	0,00	302 252,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	662 018,00	0,00	5 480,00	5 480,00	667 498,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 154 743,00	0,00	36 286,00	36 286,00	7 191 029,00
66	Charges financières	69 502,00	0,00	0,00	0,00	69 502,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 226 245,00	0,00	36 286,00	36 286,00	7 262 531,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	302 821,00		-10 071,00	-10 071,00	292 750,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	227 416,00		4 821,00	4 821,00	232 237,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		530 237,00		-5 250,00	-5 250,00	524 987,00

TOTAL	7 756 482,00	0,00	31 036,00	31 036,00	7 787 518,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 787 518,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	532 096,00	0,00	0,00	0,00	532 096,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	594 297,00	0,00	4 800,00	4 800,00	599 097,00
731	Fiscalité locale	4 801 700,00	0,00	9 322,00	9 322,00	4 811 022,00
74	Dotations et participations (4)	790 000,00	0,00	16 914,00	16 914,00	806 914,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	203 000,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 941 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	6 972 129,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 941 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	6 972 129,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00

TOTAL	7 091 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	7 122 129,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	665 399,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 787 518,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	374 987,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	12 476,00	0,00	12 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	35 000,00	0,00	35 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		47 476,00	0,00	47 476,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 476,00
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	30 806,00		30 806,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 480,00	0,00	5 480,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	4 821,00	4 821,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-10 071,00	-10 071,00
Dépenses de fonctionnement – Total		36 286,00	-5 250,00	31 036,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 036,00
---	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

• **COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025**

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	52 726,00	0,00	52 726,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 821,00	4 821,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3..	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-10 071,00	-10 071,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		52 726,00	-5 250,00	47 476,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 476,00
--	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 800,00		4 800,00
731	Fiscalité locale	9 322,00		9 322,00
74	Dotations et participations (8)	16 914,00		16 914,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		31 036,00	0,00	31 036,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 036,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 333 377,00	0,00	0,00	47 476,00	47 476,00	0,00	47 476,00	47 476,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	231 094,00	0,00	0,00	12 476,00	12 476,00	0,00	12 476,00	12 476,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	573 839,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	804 933,00	0,00	0,00	47 476,00	47 476,00	0,00	47 476,00	47 476,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	14 494,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	363 950,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	378 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 183 377,00	0,00	0,00	47 476,00	47 476,00	0,00	47 476,00	47 476,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)		0,00
--	--	------

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								
47 476,00								

(1) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédant qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES					
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 333 377,00	0,00	47 476,00	47 476,00	47 476,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	433 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	52 726,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	433 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	52 726,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		803 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	52 726,00
021	Virement de la section de fonctionnement	302 821,00		-10 071,00	-10 071,00	-10 071,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	227 416,00		4 821,00	4 821,00	4 821,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		530 237,00		-5 250,00	-5 250,00	-5 250,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						47 476,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipées lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 333 377,00	0,00	0,00	47 476,00	47 476,00	0,00	47 476,00	47 476,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	231 094,00	0,00	0,00	12 476,00	12 476,00	0,00	12 476,00	12 476,00
2111	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	107 107,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	7 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	3 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	71 317,00	0,00	0,00	12 476,00	12 476,00	0,00	12 476,00	12 476,00
21841	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	6 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	573 839,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2313	167 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	406 270,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'équipement	804 933,00	0,00	0,00	47 476,00	47 476,00	0,00	47 476,00	47 476,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	14 494,00	0,00		0,00			0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	14 494,00	0,00		0,00			0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	363 950,00	0,00		0,00			0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	363 950,00	0,00		0,00			0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	378 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 183 377,00	0,00	0,00	47 476,00	47 476,00	0,00	47 476,00	47 476,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7)	150 000,00			0,00			0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00			0,00	0,00
Charges transférées (8)	150 000,00			0,00			0,00	0,00
2313 Constructions	70 000,00			0,00			0,00	0,00
2315 Install., matériel et outill. technique	80 000,00			0,00			0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 333 377,00	0,00	47 476,00	47 476,00	47 476,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	433 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	52 726,00
1322 Subv. non transf. Régions	20 862,00	0,00	29 776,00	29 776,00	29 776,00
1323 Subv. non transf. Départements	215 000,00	0,00	22 950,00	22 950,00	22 950,00
13241 Subv. non transf. Commune membre du GFP	113 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1335 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13361 Dotation équip.territoires ruraux transf	83 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	433 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	52 726,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	803 140,00	0,00	52 726,00	52 726,00	52 726,00
021 Virement de la section de fonctionnement	302 821,00		-10 071,00	-10 071,00	-10 071,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	227 416,00		4 821,00	4 821,00	4 821,00

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2804133 Subv. Dpt : <i>Projet infrastructure</i>	0,00	I	0,00	0,00	0,00
2804183 <i>Autres org pub-Proj infrastructure int nat.</i>	34 230,00		-523,00	-523,00	-523,00
2805 <i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	14 567,00		-222,00	-222,00	-222,00
281568 <i>Autre matériel, outillage incendie</i>	17 178,00		-262,00	-262,00	-262,00
2815738 <i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	36 450,00		1 410,00	1 410,00	1 410,00
281578 <i>Autre matériel technique</i>	66,00		-1,00	-1,00	-1,00
28158 <i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	31 942,00		90,00	90,00	90,00
281828 <i>Autres matériels de transport</i>	14 202,00		-217,00	-217,00	-217,00
281838 <i>Autre matériel informatique</i>	66 428,00		1 145,00	1 145,00	1 145,00
281848 <i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	11 678,00		3 412,00	3 412,00	3 412,00
28185 <i>Matériel de téléphonie</i>	499,00		-8,00	-8,00	-8,00
28188 <i>Autres immo. corporelles</i>	176,00		-3,00	-3,00	-3,00
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	530 237,00		-5 250,00	-5 250,00	-5 250,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 185, 186 et 18449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE				B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (4)	7 756 482,00	0,00	0,00	31 036,00	31 036,00	0,00	31 036,00	31 036,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 722 885,00	0,00	0,00	30 806,00	30 806,00	0,00	30 806,00	30 806,00
014	Atténuations de produits	4 467 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	302 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	662 018,00	0,00	0,00	5 480,00	5 480,00	0,00	5 480,00	5 480,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
		7 154 743,00	0,00	0,00	36 286,00	36 286,00	0,00	36 286,00	36 286,00
66	Charges financières	69 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières									
		71 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles									
		7 226 245,00	0,00	0,00	36 286,00	36 286,00	0,00	36 286,00	36 286,00
023	Virement à la section d'investissement	302 821,00			-10 071,00	-10 071,00		-10 071,00	-10 071,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	227 416,00			4 821,00	4 821,00		4 821,00	4 821,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
		530 237,00			-5 250,00	-5 250,00		-5 250,00	-5 250,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)				0,00
---------------------------------------	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées				31 036,00
---	--	--	--	-----------

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 88 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	7 091 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	31 036,00
016	APA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	532 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	594 297,00	0,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
74	Dotations et participations (3)	4 801 700,00	0,00	9 322,00	9 322,00	9 322,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	790 000,00	0,00	16 914,00	16 914,00	16 914,00
		203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 941 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	31 036,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 941 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	31 036,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	150 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		150 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	31 036,00
---	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R0F 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans la cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	7 756 482,00	0,00	0,00	31 036,00	31 036,00	0,00	31 036,00	31 036,00
011	Charges à caractère général (5)	1 722 885,00	0,00	0,00	30 806,00	30 806,00	0,00	30 806,00	30 806,00
6042	Achats de prestations de services	58 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	207 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	232 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 345,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	54 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	24 230,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	12 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	35 900,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	101 100,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
611	Contrats de prestations de services	93 369,00	0,00		-6 667,00	-6 667,00	0,00	-6 667,00	-6 667,00
6132	Locations immobilières	18 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	12 384,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	16 455,00	0,00		6 667,00	6 667,00	0,00	6 667,00	6 667,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	32 673,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voisies	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	31 696,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	51 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 836,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	85 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	126 032,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	16 941,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	29 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 877,00	0,00		16 806,00	16 806,00	0,00	16 806,00	16 806,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
62268	Autres honoraires, conseils	85 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	93 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	10 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	33 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	28 771,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 376,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	4 467 588,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	25 283,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 815,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55 290,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 650,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 990 850,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	35 403,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	21 890,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	407 231,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	514 366,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	6 238,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	2 156,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	12 786,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 035,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	463 506,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	682 795,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 788,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 159,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	482,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	19 635,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	58 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	82 650,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	302 252,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	299 252,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	662 018,00	0,00	0,00	5 480,00	5 480,00	0,00	5 480,00	5 480,00
65311	Indemnités de fonction	103 116,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 478,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 552,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65315	Formation	18 433,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	55,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6542	Créances éteintes	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6555	Contributions CNFPT (pers. privé emploi)	52 184,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657363	Subv.Fond. CCAS/CIAS	149 300,00	0,00		5 480,00	5 480,00		5 480,00	5 480,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	129 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 154 743,00	0,00	0,00	36 286,00	36 286,00	0,00	36 286,00	36 286,00
66	Charges financières	69 502,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 312,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-810,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		71 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 226 245,00	0,00	0,00	36 286,00	36 286,00	0,00	36 286,00	36 286,00
023	Virement à la section d'investissement	302 821,00			-10 071,00	-10 071,00		-10 071,00	-10 071,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	227 416,00			4 821,00	4 821,00		4 821,00	4 821,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	227 416,00			4 821,00	4 821,00		4 821,00	4 821,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		530 237,00			-5 250,00	-5 250,00		-5 250,00	-5 250,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	8 244,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-9 054,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-810,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (4)	7 091 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	31 036,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	532 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	277 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	18 623,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	26 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	594 297,00	0,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
73211	Atribution de compensation	562 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	31 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73431	Octroi de mer	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
731	Fiscalité locale	4 801 700,00	0,00	9 322,00	9 322,00	9 322,00
73111	Impôts directs locaux	4 049 252,00	0,00	9 322,00	9 322,00	9 322,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	147 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	104 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	790 000,00	0,00	16 914,00	16 914,00	16 914,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	110 000,00	0,00	16 914,00	16 914,00	16 914,00
741127	DNP des communes	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	3 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	135 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 941 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	31 036,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 941 093,00	0,00	31 036,00	31 036,00	31 036,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	150 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	150 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		150 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES		256 666,00	0,00	12 985,00	6 050,00	4 214,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	379 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	363 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	807,00	89 096,00	0,00	12 985,00	6 050,00	4 214,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	167 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 031 795,00	104 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	865 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	166 123,00	104 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV -- ANNEXES				IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- VUE D'ENSEMBLE (suite)				A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	86 992,00	0,00	1 300,00	483 396,00		1 230 853,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		14 494,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		363 950,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	86 992,00	0,00	1 300,00	42 126,00		243 570,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	441 270,00		608 839,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES							
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	215 000,00		1 351 538,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		865 672,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	215 000,00		485 866,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			
102	Dotations et fonds d'investissement		379 251,00
164	Emprunts auprès des éts financiers		14 494,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.		363 950,00
			807,00
RECETTES			
102	Dotations et fonds d'investissement		1 031 795,00
106	Réserves		370 000,00
132	Subv' inv rattachées aux actifs non amort		495 672,00
			166 123,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	255 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	3 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres Immobilisations corporelles	85 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	167 569,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	104 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	20 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	83 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres Instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES							
215	Installat° , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							
132	Subv Inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	985,00	12 000,00	0,00	0,00	12 985,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	985,00	0,00	0,00	0,00	985,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21				22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223			
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
	DEPENSES	0,00	3 150,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 150,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle															
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES			2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 050,00
215	Installat* , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00						
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 650,00
									0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture					
		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)									
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs			
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autras activités pour les jeunes	348 Autres			
					341 Egalité entre les femmes et les hommes			
218	DEPENSES	4 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 214,00
	Autres immobilisations corporelles	4 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 214,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	41 Santé				
	Libellé	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire
					414 Dispensaires et autres éta sanitaires
					418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES			IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 -- Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs	421 Famille et enfance					422 Petite enfance			4228 Autres actions pour la petite enfance
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4223 Multi accueil		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations engagées	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature {1}	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510	511	512	513	514	515	518
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES			0,00	3 105,00	65 887,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
211	Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.		0,00	3 105,00	65 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES							
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ¹ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

{1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 992,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 992,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				632 Industrie, commerce et artisanat	
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318			
							Autres			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidarité	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	88 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communaux	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communaux collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les Inondations	
	DEPENSES						
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel/r/laquea techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82					825	828
		Services communs	Transports scolaires	820	821	822	823	824		
				Services communaux	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES									
215	Installat* , matériel, outillage techniq.	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES									
132	Subv Inv rattachées aux actifs non amort	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat° matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483 396,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 126,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	441 270,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	1 074 360,00	2 071 515,00	0,00	508 812,00	1 446 382,00	1 173 271,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	336 632,00	505 001,00	0,00	68 461,00	278 869,00	360 482,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 794,00	1 378 196,00	0,00	440 351,00	1 167 513,00	812 789,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	302 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	319 180,00	188 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	69 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6 234 410,00	120 500,00	0,00	0,00	327 483,00	278 236,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	52 613,00	500,00	0,00	0,00	277 483,00	198 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	599 097,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 805 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	566 914,00	120 000,00	0,00	0,00	50 000,00	70 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	190 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 236,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										IV
										A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	574 351,00	0,00	3 000,00	410 840,00		7 262 531,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	129 946,00	0,00	3 000,00	71 300,00		1 753 891,00
014	Atténuations de produits	0,00	284 405,00	0,00	0,00	339 540,00		4 467 588,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00		302 252,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		667 498,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		69 502,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
	RECETTES							
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00		6 972 129,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00		532 096,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		599 097,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00		4 811 022,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		806 914,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		203 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			1 074 360,00
606	Achats non stockés de matières et fourni		102 061,00
611	Contrats de prestations de services		2 521,00
613	Locations		24 715,00
615	Entretien et réparations		51 000,00
616	Primes d'assurances		126 032,00
618	Divers		21 533,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)		8 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)		250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		8 159,00
647	Autres charges sociales		36 635,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		34 500,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*		284 680,00
661	Charges d'intérêts		69 502,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		2 000,00
739	Revers* et restit. sur impôts et taxes		302 252,00
RECETTES			6 234 410,00
641	Rémunérations du personnel		20 000,00
703	Redevances utilisation du domaine		7 000,00
708	Autres produits		45 613,00
731	Fiscalité locale		4 805 022,00
732	Fiscalité reversée		594 297,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer		4 800,00
741	D.G.F.		451 914,00
748	Autres attributions et participations		115 000,00
752	Revenus des immeubles		57 000,00
758	Produits divers de gestion courante		133 764,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A -- PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	2 061 215,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	100 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	64 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	17 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	105 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	21 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	70 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	81 000,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
625	Déplacements et missions	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	28 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	30 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	953 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	355 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	16 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	22 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	136 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	52 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* Interreg.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							2 071 515,00
							100 730,00
							64 941,00
							17 281,00
							1 120,00
							105 863,00
							21 521,00
							70 380,00
							91 300,00
							2 600,00
							28 755,00
							510,00
							30 331,00
							953 084,00
							355 705,00
							16 632,00
							22 464,00
							136 134,00
							52 184,00
							120 500,00
							500,00
							120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	15 584,00	489 387,00	3 341,00	0,00	500,00	508 812,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	9 700,00	0,00	0,00	500,00	15 200,00
613	Locations	584,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 584,00
615	Entretien et réparations	0,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00
618	Divers	0,00	910,00	3 341,00	0,00	0,00	4 251,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	6 660,00	0,00	0,00	0,00	16 660,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	690,00	0,00	0,00	0,00	690,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	15 376,00	0,00	0,00	0,00	15 376,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	9 253,00	0,00	0,00	0,00	9 253,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	307 267,00	0,00	0,00	0,00	307 267,00
647	Autres charges sociales	0,00	110 475,00	0,00	0,00	0,00	110 475,00
648	Autres charges de personnel	0,00	5 560,00	0,00	0,00	0,00	5 560,00
RECETTES		0,00	7 776,00	0,00	0,00	0,00	7 776,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Châs scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	396 886,00	508 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matériels et fourni	0,00	13 704,00	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	10 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	7 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 460,00	4 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 137,00	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	248 348,00	302 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	106 589,00	123 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 464,00	8 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	5 184,00	12 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	
	IV
	A2.932

FONCTION 2 -- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25														
Formation professionnelle														
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	541 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 446 382,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	183 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 604,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 456,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	5 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 939,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 620,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 003,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 910,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	227 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 191,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	91 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 160,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	3 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 082,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 170,00
	RECETTES	0,00	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	129 483,00	327 483,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	198 000,00	0,00	0,00	0,00	79 483,00	277 483,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES										
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	16 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	14 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

32 Sports (autres que scolaires)																
Article / compte nature (1)	Libellé	321 Salles de sport, gymnases						322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs			
													3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
	DEPENSES	59 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	24 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	25 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	1 016 976,00	0,00	76 449,00	0,00	0,00	0,00	1 173 271,00
604	Achats d'études, prestations de services	33 400,00	0,00	24 800,00	0,00	0,00	0,00	58 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	190 760,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	221 776,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 306,00
618	Divers	7 450,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	9 650,00
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	17 380,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
625	Déplacements et missions	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	990,00	0,00	86,00	0,00	0,00	0,00	3 076,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 941,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00	0,00	18 973,00
641	Rémunérations du personnel	515 829,00	0,00	30 450,00	0,00	0,00	0,00	546 279,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	205 236,00	0,00	12 367,00	0,00	0,00	0,00	217 603,00
647	Autres charges sociales	11 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 574,00
648	Autres charges de personnel	17 496,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	18 360,00
	RECETTES	248 236,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	278 236,00
706	Prestations de services	175 000,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00
747	Participations	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
756	Libéralités reçues	3 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 236,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres des sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance				4228 Autres actions pour la petite enfance
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépendes engagées	446 Dépendes de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	210 391,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	302 960,00
606	Achats non stockés de matériaux et fourni	0,00	0,00	16 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	33 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	4 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	110 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 307,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	36 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 123,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	3 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 788,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	4 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 592,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* opt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 351,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 196,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 443,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 599,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 812,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 696,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
							0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles						632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631			632				
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire			6318 Autres				
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propriété urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement	
606										
	Achats non stockés de matières et fourn	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES					
806	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES					
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		75								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES										
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82					
		Services communs	Transports sociaux	Transports publics de voyageurs					
		820	821	822	823	824	825	828	
		Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	410 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	230 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	92 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations doucees	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres Infrastructures routières	852 Gares et autres Infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres Infrastructures fluviales	854 Ports, autres Infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres Infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 840,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 716,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 711,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 029,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 184,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					7 150 000,00									
0060050509845	Etablissement CREDIT AGRICOLE	31/01/2011		30/04/2011	1 350 000,00	F		3,180	3,084		T	X Echéance constante C		A-1
00601602095	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/02/2018		21/05/2018	3 500 000,00	F		1,380	1,380		T	C		A-1
1521	Société SOCIETE GENERALE	09/12/2016		20/03/2017	1 200 000,00	F		1,350	1,350		T	C		A-1
MON502699EUR0502957/001	Etablissement LA BANQUE POSTALE	24/03/2015		01/09/2015	1 100 000,00	F		1,810	1,825		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 150 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 181 902,75					363 948,99	70 309,32	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 181 902,75					363 948,99	70 309,32	0,00
00600500509845		0,00	A-1	739 819,29	10,33	F		3,084	55 615,67	22 867,41	0,00
00601602095		0,00	A-1	2 318 750,00	12,42	F		1,380	175 000,00	31 093,13	0,00
1521		0,00	A-1	720 000,00	11,25	F		1,350	60 000,00	9 546,19	0,00
MON502699EUR/0502957/001		0,00	A-1	403 333,46	4,67	F		1,825	73 333,32	6 802,59	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 181 902,75					363 948,99	70 308,32	0,00	8 241,55

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 181 802,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																			
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En Intérêts (8)			En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					243 770,15	197 149,61											5 653,58	4 475,25	
SA d'HLM LOGIS FAMILIAL VAROIS	2006	X Echéance constante	Acq.immo prérealisation 15 logs-Garantie d'emprunt Commune	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN.	162 685,97	129 614,94	29,33	A	F		3,450	F		3,450			4 471,72	2 401,76	
SA d'HLM LOGIS FAMILIAL VAROIS	2018	X Echéance constante	Acq.immo prérealisation 15 logs-Garantie d'emprunt Commune	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN.	81 084,18	67 534,67	25,00	A	R		1,750	R		1,750	A-1		1 181,86	2 073,49	
TOTAL GENERAL					243 770,15	197 149,61											5 653,58	4 475,25	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV -- ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES -- SUBVENTIONS VERSEES			B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					284 680,00
657363	SUBVENTION		Etablissement CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRANS-EN-PROVENCE	Etablissement de droit public	149 300,00
657363	Subvention complémentaire		Etablissement CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRANS-EN-PROVENCE	Etablissement de droit public	5 480,00
65748	SUBVENTION		Association EQUI VIVRE	Association	1 500,00
65748	SUBVENTION		Association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION		Association LEI NISTOUNS DE TRANS	Association	700,00
65748	SUBVENTION		Association LES RED BAROUDEUSES	Association	500,00
65748	SUBVENTION		Association LES LUCIOLES DE TRANS	Association	900,00
65748	SUBVENTION		MISTIGRIS SANS TOITS Morel Andree	Association	1 300,00
65748	SUBVENTION		Association POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE HISTORIQUE	Association	500,00
65748	SUBVENTION		Association SOCIETE DE CHASSE LA TRANSIANNE	Association	1 500,00
65748	SUBVENTION		Association TENNIS DE TABLE TRANSIAN	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION		Association TRANS TENNIS CLUB	Association	2 400,00
65748	SUBVENTION		Association UNC	Association	800,00
65748	SUBVENTION		Association HYPE DANCE SCHOOL	Association	500,00
65748	SUBVENTION		LA COMPAGNIE DES CHRYSALIDES LOUIS MARYLINE	Association	400,00
65748	SUBVENTION		JUDO CLUB TRANS EN PROVENCE	Association	500,00
65748	SUBVENTION		Association SCRABLE DU DRAGON	Association	200,00
65748	SUBVENTION		Association TRANS ANIMATION SENIORS	Association	1 500,00
65748	SUBVENTION		Association Comité des Fêtes	Association	52 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association CRECHE LES P'TITS LOUPS ET RENARDEAUX	Association	30 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association STADE TRANSIAN	Association	17 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	ALASE M. ANTOINE	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association LES ARCHERS DES SIX LANCES	Association	2 600,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association ASSOC ANCIENS COMBATTANT	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association ESCOLO DEI MOULIN	Association	3 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association AUSEINDELAREMISSION	Association	800,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association CANNE TRANSIANNE	Association	1 800,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association CLUB BOULISTE TRANSIAN	Association	3 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Association JEUNES AGRICULTEURS DU VAR	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		29,00	0,00	29,00	23,00	0,00	23,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
adjoint administratif principal de 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
rédaeteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
rédaeteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		52,00	1,00	53,00	38,00	0,00	38,00
adjoint technique	C	19,00	1,00	20,00	17,00	0,00	17,00
adjoint technique principal 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
adjoint technique principal 2ème classe	C	9,00	0,00	9,00	4,00	0,00	4,00
agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
technicien principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
agt spéc des écoles maternelles principale de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
agt.spéc des écoles maternelles principale de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
éducateur des activités physiques et sportives principale 2ème	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	2,00	20,00	13,00	0,00	13,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoind d'animation	C	12,00	2,00	14,00	7,00	0,00	7,00
adjoind d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoind d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
gardien brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		114,00	3,00	117,00	84,00	0,00	84,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).
%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIS 2		OTR		0,00	A	A
CONTRACTUELS 25		OTR		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'achèvement de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
343-1 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-9, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-495 672,00	0,00	0,00	-495 672,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	160 993,00	0,00	0,00	160 993,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-334 679,00	0,00	0,00	-334 679,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	495 672,00	0,00	0,00	495 672,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-334 679,00	0,00	0,00	-334 679,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	160 993,00	0,00	0,00	160 993,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	378 444,00	0,00	0,00	378 444,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	900 237,00	-5 250,00	-5 250,00	894 987,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	521 793,00	-5 250,00	-5 250,00	516 543,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DÉPENSES	C1.2

DÉPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 378 444,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		363 950,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	363 950,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		14 494,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	14 494,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 900 237,00	-5 250,00	VI -5 250,00
Ressources propres externes de l'année (a)		370 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	140 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	230 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		530 237,00	-5 250,00	-5 250,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	34 230,00	-523,00	-523,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 567,00	-222,00	-222,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	17 178,00	-262,00	-262,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	36 450,00	1 410,00	1 410,00
281578	Autre matériel technique	66,00	-1,00	-1,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	31 942,00	90,00	90,00
281828	Autres matériels de transport	14 202,00	-217,00	-217,00
281838	Autre matériel informatique	66 428,00	1 145,00	1 145,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 678,00	3 412,00	3 412,00
28185	Matériel de téléphonie	499,00	-8,00	-8,00
28188	Autres immo. corporelles	176,00	-3,00	-3,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			

COMMUNE DE TRANS EN PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	302 821,00	-10 071,00	-10 071,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :)

Date de convocation :

Présenté par Le (1),

A Trans-en-Provence, le 23/09/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Trans-en-Provence, le 23/09/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AMOROSO Anne-Marie deuxième adjointe	
ANTOINE Françoise conseillère municipale déléguée	
ANTON Sophie conseillère municipale	
AURIAC Georges septième adjoint	
BONHOMME Jean-Yves conseiller municipal délégué	
BREMOND Brice conseiller municipal	
CAYMARIS Alain maire	
COSTA François conseiller municipal	
DELOLY Aline conseillère municipale	
DUVAL Jean-Michel cinquième adjoint	
ESTEVE Marc conseiller municipal	
FERRIER Hélène quatrième adjointe	
FORMICA Sophie conseillère municipale	
FOURISCOT Jean conseiller municipal	
GARNIER Thomas conseiller municipal	
GODANO Jacques troisième adjoint	
GUYOT Jean-Paul conseiller municipal	
LEVEQUE Eva conseillère municipale déléguée	
LIMASSET Jean-Paul conseiller municipal	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LONGO Anne-Laure sixième adjointe	
MISSUD Nicolas premier adjoint	
MORALES Stéphanie conseillère municipale	
NIEDDA Nicolas conseiller municipal	
REGLEY catherine conseillère municipale	
RENNAULT Alicia conseillère municipale	
RIGAUD Anne-Marie conseillère municipale	
SCRIMALI David conseiller municipal	
WURTZ Michel conseiller municipal	
ZENTELIN Guillemette conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Trans-en-Provence, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1b – 2025/054 : Versement d'une subvention complémentaire au CCAS au titre de l'année 2025.

Rapporteur : Mme H. Ferrier

Dans le cadre de la dotation aux amortissements du CCAS, cette opération d'ordre budgétaire entraînant une dépense à la section de fonctionnement et une recette à la section d'investissement, à savoir la somme de 5 480 €.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 083-218301414-20250923-DCM1B230925CCAS-DE

Il convient donc, afin de permettre son bon fonctionnement, de verser au CCAS une subvention complémentaire de 5 480 € au titre de l'exercice 2025.

Cette somme sera prévue au budget de la commune par décision modificative n°2 du 23 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,


Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2a – 2025/055 : Création de postes.

Rapporteur : M. le Maire

Il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 083-218301414-20250923-DCM2A230925POST-DE

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Le conseil municipal est invité à bien vouloir autoriser, à procéder aux créations suivantes :

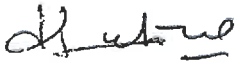
À compter du 1^{er} décembre 2025 :

- Brigadier-Chef principal : 1 poste, à temps complet ;
- Technicien : 1 poste, à temps complet ;
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1 poste, à temps complet ;
- Animateur principal de 1^{ère} classe : 1 poste, à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3a – 2025/056 : FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) 2025 : Programme S « Sécurisation des établissements scolaires » : Acquisition de 35 balises (Plan particulier de mise en sûreté - PPMS) pour l'école élémentaire Jean Moulin

Rapporteur : M. J.Y. Bonhomme

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, il est nécessaire de faire l'acquisition de 35 balises PPMS pour l'école élémentaire Jean Moulin.

Dans le cadre des dépenses réalisées sur l'exercice 2025, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention à l'Etat concernant l'aménagement suivant :

- **Dossier : FIPD 2025 : Programme S « Sécurisation des établissements scolaires » : Acquisition de 35 balises PPMS pour l'école élémentaire Jean Moulin**

Montant de l'opération : 6 300.00 € HT

Autofinancement 20 % : 1 260.00 € HT

FIPD 80 % : 5 040.00 € HT

Au vu de ce qui précède, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- **autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80% auprès du FIPD pour l'année 2025 concernant l'opération visée ci-dessus,
- **S'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du FIPD et celui réellement attribué,
- **autoriser** les dépenses nécessaires et les inscrire au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3b – 2025/057 : Demande de subvention au conseil départemental du Var : Réfection des enrobés au Chemin de la Croix.

Rapporteur : M. G. Auriac

Dans le cadre du programme de travaux sur les chemins communaux engagé par la municipalité, il est proposé la réfection des enrobés d'une partie du chemin de la Croix.

Cette partie de chemin nécessite la réfection de sa voirie qui est fortement accidentée.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Var concernant l'aménagement suivant :

➤ **Dossier : Réfection des enrobés au chemin de la Croix**

Montant de l'opération : 74 600 € HT

Autofinancement 20 % : 14 920 € HT

Conseil Départemental 80 % : 59 680 € HT

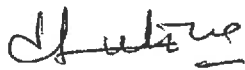
Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80% auprès du Conseil Départemental concernant l'opération visée ci-dessus.
- **S'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental et celui réellement attribué.
- **Autoriser** les dépenses nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Akim CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3c – 2025/058 : Demande de subvention au conseil départemental du Var : Réfection des enrobés Impasse du Souletto.

Rapporteur : M. G. Auriac

Dans le cadre du programme de travaux sur les chemins communaux engagé par la municipalité, il est proposé la réfection des enrobés de l'Impasse Souletto.

La réfection de la voirie de cette impasse est nécessaire car fortement accidentée.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Var concernant l'aménagement suivant :

➤ **Dossier : Réfection des enrobés Impasse du Souletto**

Montant de l'opération : 27 674 € HT

Autofinancement 20 % : 5 536 € HT

Conseil Départemental 80 % : 22 138 € HT

Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80% auprès du Conseil Départemental concernant l'opération visée ci-dessus.
- **S'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental et celui réellement attribué.
- **autoriser** les dépenses nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,


Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3d – 2025/059 : Demande de subvention au conseil départemental du Var : Réfection d'une partie du Chemin du Peybert de l'intersection avec le chemin du Ribas vers le numéro 937

Rapporteur : M. G. Auriac

Dans le cadre du programme de travaux sur les chemins communaux engagé par la municipalité, il est proposé la réfection d'une partie du chemin du Peybert de l'intersection avec le Chemin du Ribas vers le numéro 937.

La réfection de la voirie de cette partie est nécessaire car fortement accidentée.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Var concernant l'aménagement suivant :

- **Dossier : Réfection d'une partie du Chemin du Peybert de l'intersection avec le chemin du Ribas vers le numéro 937**

Montant de l'opération : 88 826 € HT

Autofinancement 20 % : 17 767 € HT

Conseil Départemental 80 % : 71 059 € HT

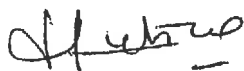
Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80% auprès du Conseil Départemental concernant l'opération visée ci-dessus.
- **S'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental et celui réellement attribué.
- **Autoriser** les dépenses nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3e- 2025/060 : Demande de subvention au conseil départemental du Var : Réfection d'une partie du Chemin du Peybert de l'intersection avec le chemin Draguignan à La Motte vers l'école militaire

Rapporteur : M. G. Auriac

Dans le cadre du programme de travaux sur les chemins communaux engagé par la municipalité, il est proposé la réfection d'une partie du chemin du Peybert de l'intersection avec le Chemin Draguignan à la Motte vers l'école militaire.

La réfection de la voirie de cette partie est nécessaire car fortement accidentée.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Var concernant l'aménagement suivant :

- **Dossier : Réfection d'une partie du Chemin du Peybert de l'intersection avec le chemin Draguignan La Motte vers l'école militaire**

Montant de l'opération : 84 095 € HT

Autofinancement 20 % : 16 819 € HT

Conseil Départemental 80 % : 67 276 € HT

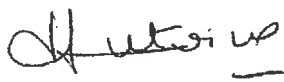
Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80% auprès du Conseil Départemental concernant l'opération visée ci-dessus.
- **S'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental et celui réellement attribué.
- **autoriser** les dépenses nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,


Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,


Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3f – 2025/061 : Vente de 2 lots de la parcelle communale AD n° 95 du Chemin des Jas.

Rapporteur : M. le Maire

M. GRAMMATOPOULOS Alexandre avait fait une demande de servitude de tréfond, sur la parcelle cadastrée AD n° 95. Cette servitude avait été autorisée par décision du conseil municipal en date du 01/06/2021. Il a besoin maintenant d'une partie de la parcelle cadastrée AD n° 95 pour cette servitude.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 083-218301414-20250923-DCM3FVENTELOTS-DE

M. MAKABROU Olivier, domicilié chemin des Jas, n'a pas la possibilité de construire un garage sur sa parcelle. Aussi, il a demandé de pouvoir acquérir une partie de la parcelle cadastrée AD n° 95 afin de pouvoir construire ce garage.

Le service des Domaines a été sollicité en juillet 2024 et la valeur vénale de la parcelle cadastrée AD n°95 a été estimée à 6 000 € HT.

M. CLARET, géomètre expert, a été sollicité par la Commune afin d'effectuer la division de la parcelle communale. Il en résulte :

- terrain A : 51 m² - Partie concernant M. GRAMMATOPOULOS Alexandre
- terrain B : 51 m² - Partie concernant M. MAKABROU Olivier
- terrain C : 139 m² restant à la Commune.

La Commune a proposé de céder la partie de M. GRAMMATOPOULOS Alexandre (terrain A) au prix de 49 €/m² soit pour 51 m² : **2 500 € TTC**, et celle de M. MAKABROU Olivier (terrain B) au prix de 49 €/m² soit pour 51 m² : **2 500€ TTC**.

Par courrier en date du 09/08/2025, M. GRAMMATOPOULOS Alexandre a donné son accord pour ce prix d'acquisition.

Par courrier en date du 11/08/2025, M. MAKABROU Olivier a donné son accord pour ce prix d'acquisition.

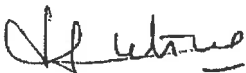
En conséquence de ce qui précède, le conseil municipal est invité à :

- **approuver** ces 2 actes de vente,
- **dire que** les actes et frais de procédures seront à la charge de M. GRAMMATOPOULOS Alexandre et de M. MAKABROU Olivier,
- **dire que** l'acte de régularisation pourra être passé en la forme administrative ou notariée
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces actes de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 083-218301414-20250923-DCM3GCOUPEFORRE-DE

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3g – 2025/062 : Coupe en forêt communale 2026

Rapporteur : M. J. Godano

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts du 1er août 2025, concernant la coupe prévue en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Considérant que le projet d'assiette de la coupe, proposé par l'Office National des Forêts respecte point par point le schéma d'aménagement forestier 2013/2032, approuvé par le conseil municipal du 13 juin 2013 et par le Préfet de Région le 05 septembre 2013,

Considérant que le mode de commercialisation du bois présenté par l'Office National des Forêts est conforme aux intérêts de la commune,

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'état d'assiette de la coupe de l'année 2026 présenté ci-après,
- demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation de la coupe de l'état d'assiette présentée ci-après,
- valider ci-dessous la destination de la coupe et son mode de commercialisation proposé par l'Office National des Forêts,

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha	Volume présumé en m ³ /ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
6-m	Taillis	10,19	67	oui

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition de l'acheteur			
			Appel D'offre	Contrat Gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
6-m	X		X		X		X	

- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages de la coupe prévue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
 Suivent les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°3h – 2025/063 : Fonds d'investissement cantonal (FIC) : Réfection des enrobés du n° 256 Chemin des Eyssares vers le Puits Aérien.

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du programme de travaux des chemins communaux engagé par la municipalité, le chemin des Eyssares s'inscrit dans cette dynamique.

La partie du chemin, allant du n° 256 Chemin des Eyssares au Puits aérien, nécessite une réfection de la voirie qui est fortement accidentée. Ces travaux permettront également de mettre en valeur l'accès au patrimoine Transian, à savoir le Puits Aérien.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention au FIC (Conseil départemental du Var) concernant l'aménagement suivant :

➤ **Dossier : FIC : Réfection des enrobés du n° 256 Chemin des Eyssares au Puits Aérien**

Montant de l'opération : 50 485 € HT

Autofinancement (25.23%) : 12 737 € HT

FIC 2025 (Conseil Départemental) : 37 748 € HT

Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 37 748 € HT auprès du Fonds d'investissement cantonal (FIC) du conseil départemental du Var concernant l'opération visée ci-dessus,
- **s'engager** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès du Fonds d'investissement cantonal (FIC) du conseil départemental du Var et celui réellement attribué,
- **autoriser** les dépenses qui seront inscrites au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,


Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,


Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°4a – 2025/064 : Conférence intercommunale du logement : approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Rapporteur : Mme A.M. Amoroso

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Dracénie Provence Verdon agglomération,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR),



Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS),

Vu l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet du Var en date du 30 novembre 2022 constituant la Conférence Intercommunale du Logement de la communauté d'agglomération de Dracénie Provence Verdon agglomération et déterminant la liste des membres la composant,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Dracénie Provence Verdon agglomération approuvé par délibération C_2019_122 du 11 juillet 2019,

Vu la délibération C_2022_169 du conseil communautaire du 28 septembre 2022, approuvant la création et l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL),

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) s'est engagée dans la réforme des attributions des logements sociaux dont l'objectif est de rendre plus transparente et plus partenariale la gestion des attributions, et surtout, favoriser l'accès au logement des demandeurs prioritaires et des plus modestes.

Conformément à l'article L.441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), la CIL définit et adopte les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre.

Leur mise en œuvre fait ensuite l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) signée pour une durée de 6 ans, entre l'Etat, DPVa, les organismes bailleurs et les réservataires de logements sociaux.

DPVa a fait le choix de réunir en un seul document le document-cadre et la CIA.

La CIA constitue la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par la CIL.

Elle fixe :

- les objectifs de mixité et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux à l'échelle intercommunale, avec prise en compte des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les engagements de chacun pour atteindre ces objectifs ;
- les modalités de coopération entre les bailleurs et les titulaires de droits de réservation.

Par ailleurs, la CIL est également chargée d'élaborer le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID), prévu par l'article 97 de la loi ALUR, pour une durée de 6 ans.

Ce plan répond à l'ambition de :

- simplifier les démarches des demandeurs,
- améliorer l'information dispensée aux demandeurs,
- apporter plus de transparence et d'équité dans le processus d'instruction à travers la mise en place d'un système de cotation des demandes de logement social.

Les objectifs d'attributions et les engagements opérationnels ont été décidés collégialement au cours de ces réunions d'ateliers avec les services de l'État, les communes, les bailleurs et les associations œuvrant en faveur des personnes défavorisées.

- le 7 février 2023 concernant les publics prioritaires,
- le 16 mars 2023 concernant la cotation de la demande,
- le 6 avril 2023 concernant la pondération des points de la cotation de la demande,
- le 3 octobre 2023 concernant les orientations de la CIA,
- le 5 décembre concernant le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur (PPGD ID, annexe de la présente),
- le 20 décembre 2024 concernant la validation définitive des documents CIA et PPGD ID.

Soumise au Comité Responsable du Plan Départemental d'Aide au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) à compter du 8 janvier 2025, la CIA de DPVa a recueilli un avis favorable.

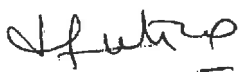
Enfin, au cours de la séance plénière de la CIL en date du 7 février 2025, l'ensemble des membres a adopté par vote unanime les actions inscrites dans la Convention Intercommunale d'Attribution et celles inscrites dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs, pour la période 2025-2031.

En conséquence et au vu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'exception de M. Michel Wurtz qui vote contre, décide :

- d'approuver la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2031,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2031 et tout document afférent.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 083-248300493-20250407-C_2025_054-DE

S'LO



**Habiter
en DRACÉNIÉ
PROVENCE
VERDON**



Conférence intercommunale du logement de Dracénie Provence Verdon agglomération

Convention Intercommunale d'Attribution [CIA]

Période 2025-2031


**PRÉFET
DU VAR**
Le Var
Le littoral
L'arrière-pays



Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 083-218301414-20250923-DCM4ACIACONVENT-DE

Les signataires de la CIA

Les partenaires ci-dessous s'engagent à mettre en œuvre les orientations du document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement à travers les engagements et objectifs inscrits à cette présente convention.

La convention intercommunale d'attribution est conclue entre :

La communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), représentée par son Président, Richard STRAMBIO

L'Etat, représenté par le Préfet du Var, Philippe MAHE

Les communes membres de DPVa, représentées chacune par leur maire

Le Conseil Départemental du Var, représenté par son Président, Jean-Louis MASSON

Les bailleurs sociaux disposant de patrimoine sur le territoire de DPVa :

L'association régionale HLM PACA Corse, représenté par son président

VAR HABITAT, représenté par son président

Logis familial Varois, représenté par son président

La SAEIM représentée par son président

La SAGEM, représentée par son président

CDC Habitat, représenté par son président

Grand Delta Habitat, représenté par son président

Unicil Groupe Action Logement, représenté par son président

PROLETAZUR, représenté par son président

ERILIA, représenté par son président

3F Sud, représenté par son président

SFHE Arcade, représenté par son président

Habitat et humanisme, représenté par son président

Et Action Logement Services, représenté par son directeur régional.

Table des matières

Les signataires de la CIA	2
Préambule	4
Le cadre règlementaire	4
L'objet de la convention	5
Territoire et durée d'application de la convention	5
Partie 1 : Du diagnostic aux orientations stratégiques de la CIL	7
Synthèse du diagnostic	7
Les trois orientations du document-cadre	11
Partie 2 : Les engagements quantitatifs d'attribution concourant au rééquilibrage territorial	12
L'accueil des ménages du 1 ^{er} quartile hors QPV	12
L'accueil des ménages des 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} quartiles en QPV	14
Les engagements en faveur des ménages DALO et prioritaires	15
Les engagements en faveur des ménages reconnus prioritaires localement	17
Partie 3 : Les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés	19
Action 1 : Connaître et suivre l'évolution du parc social, ses occupants et les demandeurs à travers la création d'un Observatoire	19
Action 2 : Renforcer les partenariats entre les acteurs du logement et la communication à destination des ménages	21
Action 3 : Développer de nouveaux outils pour favoriser les parcours résidentiels des locataires du parc social	23
Action 4 : Expérimenter une commission d'équilibre des nouveaux programmes pour favoriser la mixité sociale	25
Action 5 : Elaborer une Charte des bonnes pratiques des bailleurs sociaux	27
Action 6 : Installer une commission de coordination et d'examen des cas complexes	28
Partie 4 : Les modalités de mise en œuvre et de suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution	30
Le rôle et les instances de la Conférence Intercommunale du Logement	30
Le suivi et l'évaluation de la CIA	31
Les engagements des signataires	32
Signatures	34

Préambule

Le cadre réglementaire

Une réforme de la politique du logement social a été engagée dès 2014 au moyen de plusieurs lois, qui portent notamment sur la gestion de la demande et des attributions :

- La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Ville) qui a introduit la nécessité d'une action multi partenariale pour le peuplement des quartiers de la politique de la ville ;
- La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi « Alur ») qui a introduit plus de transparence dans la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux et amorcé une réforme des attributions. Elle a ainsi rendu obligatoire, pour les intercommunalités dotées d'un Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) chargée de définir des orientations partagées en matière d'attributions des logements sociaux ;
- La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (dite loi Egalité et Citoyenneté) qui réforme les attributions en articulant la nécessité d'accueillir davantage de ménages prioritaires au sein du parc social avec les enjeux d'équilibres territoriaux. Elle instaure la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- La loi du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) qui rend obligatoire la cotation de la demande et la gestion en flux des contingents ;
- La loi 3DS du 21 février 2022 qui comporte notamment de mesures visant à renforcer la mixité sociale et un objectif d'attribution des logements sociaux en faveur des «travailleurs essentiels».

Loi ALUR

mars 2014

Art 97 CCH Conférence intercommunale du logement et Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs

Loi ELAN

novembre 2018

Art 111 - Cotation de la demande obligatoire

Art 114 - Gestion des attributions en flux

Loi Egalité et Citoyenneté

janvier 2017

Art L441-1

Objectifs d'attribution dans et hors QPV

Loi 3DS

février 2022

Art 78 - Objectifs d'attribution "travailleurs essentiels"

Un cadre simplifié de pilotage des attributions et de la gestion de la demande :

- **La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) élabore les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre ;** les orientations sont soumises à l'approbation du Préfet et du Président de l'intercommunalité. Elle associe également les partenaires et acteurs locaux (ensemble des communes, le Département, bailleurs sociaux, associations, etc.). Un règlement intérieur précise la composition de cette instance et ses modalités de fonctionnement ;
- **Ces orientations sont déclinées dans une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),** document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux et d'accompagnement social des ménages. Elaborée pour une durée de 6 ans, elle fait l'objet de modalités annuelles de suivi, telles qu'un bilan réalisé par les bailleurs sociaux sur les logements proposés et attribués, un bilan concernant les ménages DALO par l'Etat, etc.

DPVa a fait le choix de regrouper en un seul document le document-cadre et la CIA.

La présente convention est le fruit d'un travail partenarial engagé par la communauté d'agglomération avec l'ensemble des membres de la Conférence Intercommunale du Logement.

L'objet de la convention

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) constitue la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par la CIL.

Elle précise :

- les objectifs de mixité et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux à l'échelle intercommunale, avec prise en compte des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les engagements de chacun pour atteindre ces objectifs ;
- les modalités de coopération entre les bailleurs et les titulaires de droits de réservation.

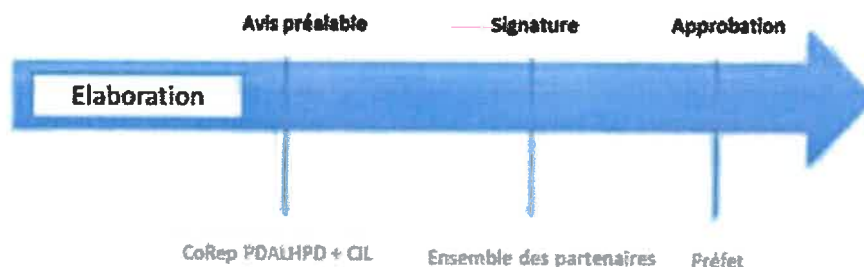
Cet outil engage chaque partenaire signataire dans la mise en œuvre des actions et modalités opérationnelles déclinées dans le présent document, visant l'atteinte des objectifs fixés par la CIL.

Cette convention s'appuie sur un diagnostic objectivant les déséquilibres sociaux du territoire, réalisé par le bureau d'études FGN Conseil et par l'AUDAT, qui a alimenté les réflexions de l'ensemble des membres de la CIL.

Les engagements opérationnels et les objectifs d'attributions ont été décidés collégialement au sein d'ateliers qui se sont tenus au cours de l'année 2023.

Territoire et durée d'application de la convention

Après son élaboration, la CIA est soumise à l'avis de la CIL et du Comité responsable du Plan Départemental d'Aide au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Le document doit ensuite être signé par l'ensemble des partenaires et approuvé par le Préfet.



La convention s'applique à compter de sa signature sur l'ensemble du territoire de DPVa et de ses 23 communes membres, pour une durée de 6 années. Elle prévoit un examen de l'atteinte des objectifs qu'elle se fixe chaque année.

Le suivi de la mise en œuvre de la CIA relève de la CIL :

- Un bilan annuel des objectifs sera présenté à la CIL ;
- Une évaluation sera réalisée à mi-parcours (1^{er} semestre 2028) ;
- Le service Habitat de DPVa conduira une évaluation de la CIA et de sa mise en œuvre à l'échéance des 6 années, en association avec l'Etat, la CIL et tous les partenaires ;
- DPVa organisera et pilotera le suivi de l'évolution de l'occupation et de la répartition du parc social afin de mesurer l'atteinte des objectifs de rééquilibrage et de mixité sociale.

Partie 1 : Du diagnostic aux orientations stratégiques de la CIL

Synthèse du diagnostic

Un parc social de plus de 6 400 logements

- En 2023, selon le RPLS et la DDTM du Var, l'agglomération dispose de 6 405 logements sociaux, dont 96% dans les huit communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (Les Arcs, Draguignan, Flayosc, Lorgues, Le Muy, Salernes, Trans-en-Provence et Vidauban).
- Plus de 90% du parc social est composé d'appartements. Une part importante de T3 (39%) et de T4 + (37%).
- Un parc concentré au sein de deux communes : Draguignan et Vidauban (67% du parc à elles 2).
- 3 bailleurs détiennent 75% du parc : Var Habitat, Le Logis Familial Varois et la SAIEM de construction de Draguignan.
- Plus d'un tiers du parc social a été construit après 2010 (36%).
- Un parc social principalement construit par les opérateurs (77%).
- Peu de logements fortement consommateurs d'énergies (3% en étiquette E, F ou G).
- Les logements considérés à bas loyers constituent 72% du parc social : 59% financés en « PLUS avant 1977 » et 12% en PLAI.
- Un loyer médian de 5,9 €/m² qui varie selon les communes, les typologies et les époques de construction.
- Des taux de rotation raisonnables (9,4%), mais une vacance des logements plutôt faible (1,8%), signe d'une tension sur le marché.
- Un territoire qui comporte trois QPV en 2024 : le centre-ville du Muy, le centre-ville de Draguignan ainsi que le quartier des Collettes.



Une accélération des mises en service de logements sociaux

- Une multiplication des mises en service ces dernières années (2016-2022) : x 2 par rapport à la période 2009-2015.
- Une offre nouvelle qui reste principalement localisée à Draguignan (24%) et Vidauban (21%).
- Un poids important de la production de logements sociaux en VEFA (44% des mises en services).
- Une offre nouvelle majoritairement composée de logements de type T2 (37%) et T3 (38%).
- 68% de PLUS, 31% de PLAI et 1% de PLS parmi les nouvelles mises en service, en lien avec les objectifs du PLH et les nouvelles obligations réglementaires.
- Les loyers des logements récents sont les plus élevés du parc. Pour un T3 construit après 2010, il faudra déboursier en moyenne 125 €/mois de plus que pour un T3 construit entre 1960 et 1970.

Une occupation du parc social plutôt familiale (enquête sur l'Occupation du Parc Social 2020)

- En lien avec les caractéristiques du parc social principalement composé de T3 et T4, l'occupation du parc social est plutôt familiale. Les familles monoparentales sont surreprésentées (27,1% des ménages du parc social contre 10,5% de l'ensemble des ménages de l'intercommunalité).
- 32,3% des ménages vivent seuls, soit une part moins importante qu'à l'échelle du Var (37,2%).
- Le parc social connaît un vieillissement de ses occupants (33,9% des titulaires de bail ont plus de 60 ans), mais celui-ci est moins prononcé qu'au niveau départemental (38,2%).
- Des ménages à la situation économique plus fragile que dans les autres territoires Varois : 43,9% des ménages ont des revenus très faibles (< 40% des plafonds PLUS) – Var : 41,5%. Phénomène encore plus vrai pour les emménagés récents, 45,4% ont des revenus très faibles, en particulier à Salernes où ce taux atteint 83,3%.

Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté (DDETS 83)

Fin 2023, Dracénie Provence Verdon agglomération dispose de 101 places en résidences sociales, 27 places en maisons relais et 16 places en ALT. Ces dernières sont localisées à Montferrat et Draguignan et sont composées de six chambres, d'un T4 et de quatre T1.



Autres points à retenir :

- En 2023, 43 ménages ont été reconnus « prioritaire-urgent » DALO à loger dans l'agglomération. 45 requérants « prioritaires-urgent » ont été relogés dans DPVa sur la même année. Une durée du relogement moins élevée, 677 jours en moyenne, que dans le Var, 995 jours.
- En 2021, 244 aides au Fonds Solidarité Logement Accès (FSL accès) ont été sollicitées au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération. 92% ont donné lieu à un accord. 34 demandes au Fonds Solidarité Logement Maintien (FSL Maintien), pour bénéficier d'une aide afin de se maintenir dans un logement, ont également été instruites sur le territoire. 94% ont été acceptées (Département 83 - 2022).
- En 2023, près de 2 800 allocataires CAF de l'agglomération sont bénéficiaires d'une aide au logement au sein du parc public. 5% d'entre eux consacrent plus de 40% de leurs revenus à leur logement (charges comprises). Dans le parc privé, ce taux est nettement plus élevé et atteint 18% (5 220 allocataires) (CAF 2024).
- En 2023, la CAF a été sollicitée à 220 reprises par des allocataires « logement » pour des impayés de loyer dans l'intercommunalité : 40% de ceux-ci sont locataires du parc public et 59% du parc privé (CAF 2024).
- En 2023, le SIAO a enregistré 685 demandes provenant de l'agglomération, soit 528 personnes concernées. 43% de ces dernières sont des personnes seules (SIAO 2023).
- Le 115 a, quant à lui, réceptionné 3 015 demandes, soit 571 personnes concernées. Les personnes seules sont les plus représentées (52%). Après la Métropole et Estérel Côte d'Azur agglomération, le recours au 115 dans DPVa est le plus important du département. 40% des sollicitations n'ont pu aboutir à la date de l'enquête, le plus souvent faute de places disponibles (SIAO 2023).

3 283 demandeurs de logements sociaux à fin 2023 (SNE 2024)

2 440 demandes hors mutation (74%)

- 49% des demandeurs souhaitent se voir attribuer un logement à Draguignan et environ 28% au Muy, aux Arcs et à Vidauban.
- 61% des demandeurs sont logés actuellement dans le parc locatif privé, 23% chez des tiers. 11% sont dans une autre situation très précaire (sans abri, foyer, etc.).
- Ces demandes sont essentiellement motivées par des raisons économiques (27%), suivies d'un logement actuel trop petit (17%) ou pour cause de divorce ou de séparation (12%).
- Presque 1 demandeur sur 2 est une personne seule (47%). Les familles monoparentales représentent 27% des demandeurs.
- Des demandeurs âgés de 44 ans en moyenne (Var : 45 ans).
- Une demande avant tout centrée sur de petits logements (52% souhaitent un T1 ou T2) et des T3 (29%).
- Un revenu mensuel moyen de 1 480 €. 69% ont des revenus compatibles avec les plafonds du PLAI.

843 demandes de mutation (26%)

- Près de 60% des demandeurs d'une mutation souhaitent un logement social situé à Draguignan.
- Ce besoin de mutation est le plus souvent motivé par un logement actuel trop petit (27%), suivi d'une situation de handicap (17%) et d'un logement trop cher (12%).
- Une part importante de demandes de couples avec enfant(s) (33%), suivis par des familles monoparentales (31%).
- Près de 42% des demandes concernent des T4 ou plus.
- Les demandeurs sont âgés de 48 ans en moyenne et les plus de 60 ans représentent près d'un quart d'entre eux.
- Un revenu mensuel moyen de 1 997 €. 77% ont des revenus compatibles avec les plafonds d'un logement PLAI.



706 logements sociaux attribués en 2023 (SNE 2024)

Une pression de la demande de logements sociaux plutôt modérée en 2023...

- 583 attributions hors mutation (83%) et 123 attributions dans le cadre d'une mutation (17%).
- Des attributions concrétisées plus rapidement (17 mois) que dans l'ensemble du Var (23 mois).
- Une pression de la demande modérée compte tenu des mises en service des dernières années :
 - 4,2 demandes hors mutation pour 1 attribution (Var : 7,5). Un ratio qui atteint 10,1 à Lorgues.
 - 6,9 demandes pour une attribution réalisée dans le cadre d'une mutation (Var : 12,3). Un ratio qui atteint 8,7 à Vidauban.

... mais qui reste importante pour certains profils et typologie de logements

- Une difficulté à satisfaire les personnes seules (35% des attributions pour 47% des demandeurs, soit 5,6 demandes hors mutation pour une attribution).
- Une tension de la demande plus forte chez les plus de 45 ans (4,9 demandes hors mutation pour une attribution) et chez les moins de 20 ans (17 demandes pour 2 attributions).
- Un accès plus difficile pour les retraités (22,6 demandes hors mutation pour une attribution).
- 68% des attributions ont bénéficié à des ménages dont les ressources relèvent du PLAI : 4,2 demandes hors mutation pour une attribution. Une tension plus importante pour les ménages dont les ressources relèvent du PLS (4,8).
- Des points de blocages concernant les demandes motivées par des raisons de handicap (5,1 demandes hors mutation pour une attribution), de décohabitation (5) ou encore de logement trop cher (4,9).
- Une pression sur les petites typologies : 54,7 demandes hors mutation pour un T1 attribué, en lien avec la structure du parc.

Sur la base du diagnostic, ainsi que d'ateliers tenus au cours de l'année 2023, de grands constats et enjeux se dégagent, auxquels répondent les trois orientations de l'agglomération.

Constats	Enjeux
Un parc social concentré sur deux communes, en déficit de petits logements (T1 en particulier)	Poursuivre le développement du parc, typologie et localisation, ainsi que des projets mobilité (parc privé, accession sociale, bourse d'échanges, etc.)
Des taux de rotation raisonnables au sein du parc social mais une vacance faible, signe d'une tension sur le marché	Améliorer les réponses apportées aux demandes de mutation et repérer les situations de sous et sur occupation pour maintenir un bon taux de rotation au sein de parc
Une tension locative sur le parc modérée consécutive à de nombreuses mises en service : 4,2 demandes de logement social, hors mutation, pour une attribution	Comprendre et apprécier la situation des demandeurs, notamment leurs motifs ; identifier les freins qu'ils peuvent rencontrer
Une majorité de demandes provenant de personnes seules et de familles monoparentales	Poursuivre l'accueil de personnes seules, notamment les moins de 30 ans, tout en veillant à loger des familles, monoparentales et autres, pouvant avoir besoin de grands logements
Une part conséquente de demandeurs à revenus précaires (éligibles à un logement financé en PLAI)	Apporter une réponse aux plus précaires au travers des financements des logements sociaux, tout en ne négligeant pas les demandeurs dépassant les plafonds les plus bas
25% à minima des attributions hors QPV doivent bénéficier à des ménages appartenant au 1 ^{er} quartile des demandeurs	Poursuivre l'atteinte de cet objectif : 12% des attributions réalisées, suivies de baux signés, en 2023/2024 sur le territoire
50% à minima des attributions en QPV doivent bénéficier à des ménages appartenant au 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e quartiles des demandeurs	Maintenir le dépassement de cet objectif : 74% des attributions réalisées, suivies de baux signés, en 2023 sur le territoire
25% des attributions sur les contingents de chaque réservataire doivent bénéficier à des ménages reconnus DALO et à défaut à des ménages reconnus prioritaires	Veiller aux conditions de logement des publics spécifiques et précaires tout en évitant la spécialisation de certains parcs/résidences
Un parc social qui connaît une forte tension en ce qui concerne la demande des retraités	Développer des réponses au vieillissement, en particulier, des occupants souhaitant déménager au sein du parc. Améliorer l'accès au parc social aux personnes en perte d'autonomie
Un nouveau contexte législatif	Passage à la gestion en flux le 23 novembre 2023 et établissement de la cotation de la demande au 31 décembre 2023
Une connaissance partielle et peu partagée de du parc et de son occupation sociale	Partager la connaissance, suivre et évaluer l'occupation sociale et les attributions, mais également le parc et les demandes
Des outils et des instances encore disparates pour répondre aux enjeux de la réforme	Se doter d'une Charte pour harmoniser les pratiques des bailleurs sociaux et créer une Commission de coordination

Les trois orientations de DPVa, document-cadre de la politique intercommunale des attributions

Orientation 1 – Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire

- ➔ **Objectif 1** : 25% a minima des attributions réalisées hors QPV, suivies de baux signés, doivent bénéficier aux ménages les plus modestes, c'est-à-dire appartenant au 1^{er} quartile de revenus des demandeurs
- ➔ **Objectif 2** : 50% a minima des attributions réalisées en QPV, doivent bénéficier aux ménages appartenant aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles de revenus des demandeurs
- ➔ **Objectif 3** : 25% a minima des attributions annuelles de logements de chaque réservataire et de chaque bailleur doivent être faites à des ménages reconnus DALO et à défaut à des personnes prioritaires au titre de l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH).
- ➔ **Objectif 4** : Prioriser l'accès au parc social aux ménages reconnus prioritaires localement

Orientation 2 - Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement

- ➔ **Objectif 1** : Mettre en place un observatoire de l'habitat pour mieux connaître l'occupation du parc social, identifier les besoins et favoriser la mixité sociale
- ➔ **Objectif 2** : Œuvrer à une fluidification de la mobilité au sein du parc social
- ➔ **Objectif 3** : Améliorer l'accès au parc social aux personnes en perte d'autonomie
- ➔ **Objectif 4** : Informer et accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel et notamment en facilitant la sortie du parc social et les parcours résidentiels ascendants

Orientation 3 - Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social

- ➔ **Objectif 1** : Clarifier les critères d'attribution pour rendre le processus d'obtention d'un logement social plus transparent
- ➔ **Objectif 2** : Se doter d'une Charte pour harmoniser les pratiques des bailleurs sociaux
- ➔ **Objectif 3** : Créer une commission de coordination et d'examen des cas complexes

Partie 2 : Les engagements quantitatifs d'attribution concourant au rééquilibrage territorial et répondant aux objectifs réglementaires

L'accueil des ménages du 1^{er} quartile hors QPV

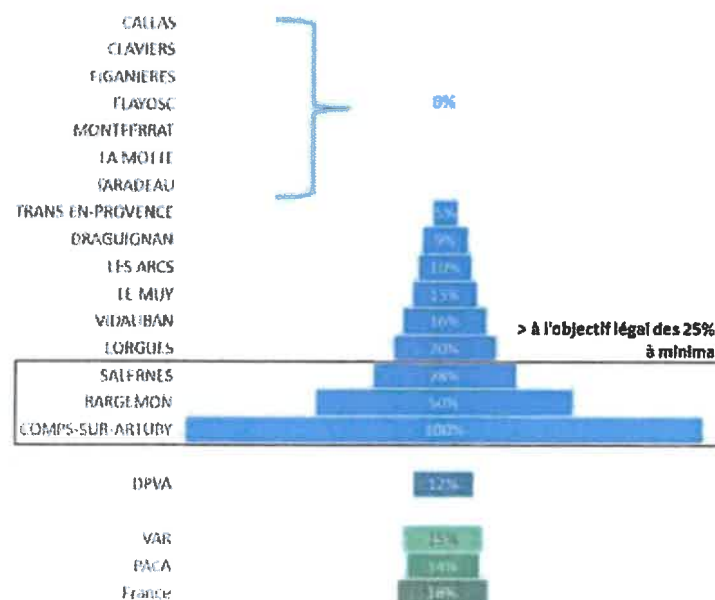
La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 impose de consacrer au minimum 25% d'attributions, suivies de baux signés, hors Quartiers Prioritaires en politique de la Ville (QPV) à des ménages relevant du 1^{er} quartile.

En 2023, le seuil du 1^{er} quartile de ressources pour DPVa est fixé à 8 017€ par an et par unité de consommation (UC c'est-à-dire selon la taille et la structure par âge du ménage). Ainsi, le quart des demandeurs le plus pauvre déclare des ressources n'excédant pas 668€ par mois pour une personne seule.

Sur l'année 2023, 11,84% des logements sociaux hors QPV ont été attribués à des ménages du 1^{er} quartile, contre 15,48% à l'échelle du Var.

Taux d'attribution de logements sociaux, hors QPV, à des ménages du 1^{er} quartile en 2023

Source : SNE. Information indisponible sur la Roque-Esclapon.



En octobre 2024, ce taux a légèrement progressé et atteint 12,23% dans l'agglomération.

S'LO

Chaque bailleur social présent sur le territoire s'engage à respecter l'objectif de 25% d'attributions annuelles, suivies de baux signés, hors QPV, en faveur des ménages relevant du 1er quartile.

Les membres de la Conférence Intercommunale du Logement ont fait le choix de ne pas décliner cet objectif. Ainsi, l'objectif fixé est le même pour chaque bailleur social et pour chaque commune.

Lors de la désignation des candidats, les réservataires doivent veiller au respect des engagements fixés pour chaque bailleur et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la CIA.

Ces données étant déclaratives et donc parfois mal renseignées, un travail d'accompagnement des demandeurs dans le renseignement de leurs ressources doit être entrepris avant le passage en CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements).

Les guichets enregistreurs et les bailleurs sociaux s'engagent à mettre à jour les ressources des ménages lorsqu'ils traitent une demande locative sociale s'ils se rendent compte que les montants diffèrent.

Par ailleurs, le système de cotation de la demande aidera à mieux mettre en avant ces publics.

L'objectif d'attributions aux ménages du 1er quartile a vocation à être réévalué et affiné au fur et à mesure de la mise en œuvre de la CIA, et notamment au terme de la première période triennale en fonction des enjeux de rééquilibrage de l'occupation sociale repérés à travers l'observation du parc social (action 1). Il s'agira notamment de pouvoir identifier les dynamiques de fragilisation sociale de certains secteurs, voire de certaines résidences, sur la base de l'analyse des données d'Occupation du Parc Social (OPS), pouvant justifier de prêter une vigilance particulière aux attributions au bénéfice des ménages du 1^{er} quartile.

Les membres des CALEOL doivent ainsi être attentifs à ce que les attributions pour les demandeurs du 1^{er} quartile ne soient pas réalisées dans des secteurs ou des résidences présentant des signes de fragilité.

L'accueil des ménages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles en QPV

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 impose de consacrer au minimum 50% d'attributions, en Quartiers Prioritaires en politique de la Ville (QPV) à des ménages relevant des quartiles 2, 3 et 4.

DPVa compte actuellement trois quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV). Il s'agit des quartiers du centre-ville (4 320 habitants) et des Collettes (2 450 habitants) à Draguignan ainsi que le quartier du centre-ancien au Muy (1 600 habitants).

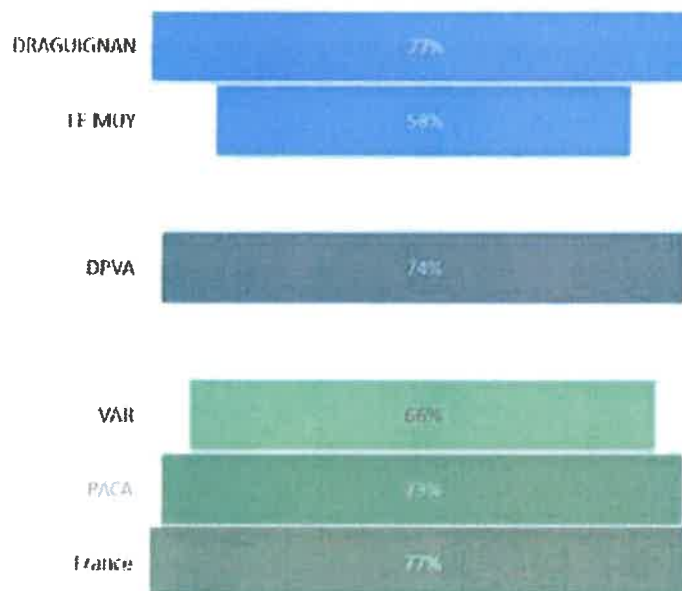
En plus de ces trois QPV, quatre quartiers anciennement prioritaires en politique de la ville ont été placés en « veille active » : Les Florallies-St Hermentaire à Draguignan et Les Bellugues, St Andrieur et le Peyrouas au Muy.

Selon le RPLS, 20% du parc social de DPVa se situe en QPV. En 2023, 73,53% des attributions dans ces quartiers ont bénéficié à des ménages des 2^e, 3^e et 4^e quartiles. Ce taux est donc supérieur au taux minimum de 50% fixé par la loi Egalité et Citoyenneté.

Taux d'attribution de logements sociaux, en QPV, à des ménages du 2^e, 3^e et 4^e quartiles en 2023

Source : SNE.

Un objectif légal de 50% à minima atteint quelles que soient les échelles géographiques



L'engagement d'un minimum de 50% d'attributions en QPV aux ménages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles s'applique à l'échelle des trois QPV du territoire et pour chaque bailleur.

Par ailleurs, lors de la désignation des candidats, les réservataires devront veiller au respect des engagements fixés pour chaque bailleur et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la CIA. La CALEOL pourra faire référence aux objectifs qualitatifs et quantitatifs définis par la CIA pour motiver ses décisions auprès des demandeurs de logements sociaux.

Les engagements en faveur des ménages DALO et prioritaires

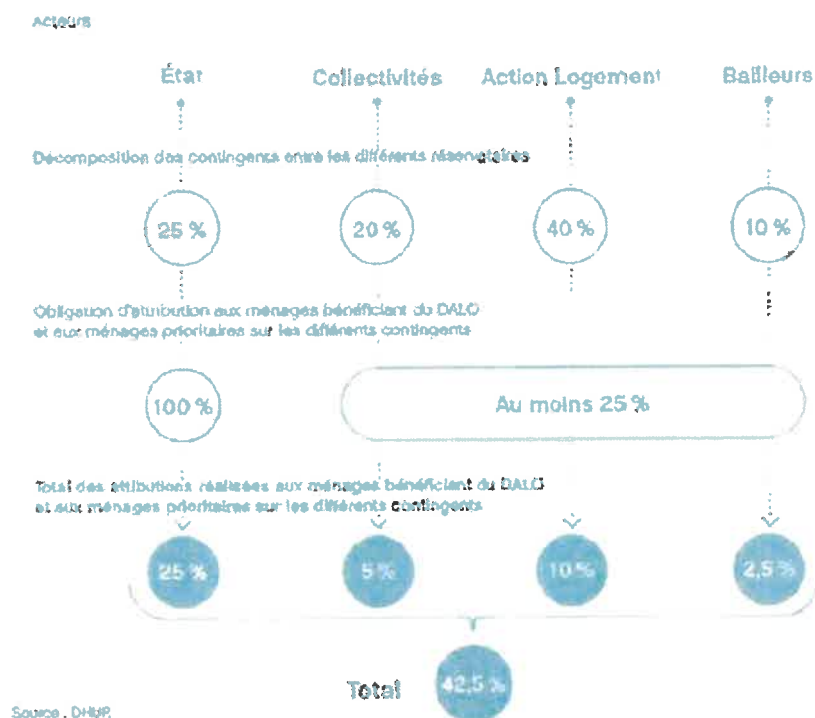
La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 impose de consacrer au minimum 25% des attributions annuelles de logements de chaque réservataire et de chaque bailleur à des ménages reconnus DALO et à défaut à des personnes prioritaires au titre de l'article L.441-1 du CCH.

Les publics prioritaires sont définis au titre de l'article L.441-1 du CCH et par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Var 2024-2030, adopté par arrêté du 31 mai 2024.

L'Etat dispose d'un droit de réservation sur 30% des logements sociaux mis en service. Ce contingent préfectoral se ventile en 25% minimum de logements sociaux dédiés aux demandeurs reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO) ou à défaut aux ménages prioritaires au titre du L.441-1 du CCH, et 5% aux fonctionnaires de l'Etat. 70% des logements restants sont répartis entre les différents réservataires (communes, Département, Action Logement, bailleurs, etc.). 25% à minima de chacun de leur parc doivent faire l'objet d'attribution en faveur de ce public prioritaire.

En tenant compte du contingent préfectoral prioritaire (100% des attributions aux ménages DALO et prioritaires), 42,5% du total des attributions du territoire doivent être réalisées à destination de ces publics (voir schéma ci-dessous).

Exemples de répartition des contingents et des obligations afférentes d'attributions aux ménages bénéficiant du DALO et aux demandeurs prioritaires au titre de l'article L.441-1 du CCH :



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 083-248300493-20250407-C_2025_054-DE

SLO

Sur le territoire de DPVa, le bilan des attributions en 2022 s'élevait à 3119 demandes actives en stock pour 750 attributions (23 attributions DALO et 727 non DALO).

Tandis qu'en fin d'année 2023, l'EPCI comptait 3283 demandes actives pour 706 attributions (45 attributions DALO et 661 attributions non DALO).

Il convient de rappeler que les services de l'Etat labellisent les publics prioritaires au sein de leur logiciel SYPLO. Le maintien d'un travail renforcé entre les services des communes et la Sous-Préfecture de Draguignan permet également de faciliter l'identification des ménages prioritaires.

Toutes les communes qui le souhaitent peuvent avoir accès à SYPLO en s'adressant à la DDETS via l'adresse suivante ddets-logement-social@var.gouv.fr.

DPVa s'engage également à mettre en œuvre la cotation de la demande, rendue obligatoire par la loi Elan, qui doit permettre de favoriser l'accès au parc social des publics prioritaires.

Les engagements en faveur des ménages reconnus prioritaires localement

Aux termes de plusieurs groupes de travail dédiés rassemblant l'ensemble des partenaires de la CIL en 2023, certains ménages ont été identifiés comme prioritaires localement.

A titre liminaire, il convient de préciser que les ménages relevant de la catégorie « reconnus prioritaires localement » devront être éligibles au logement social, c'est à dire être de nationalité française ou satisfaire aux conditions de permanence et de séjour sur le territoire national pour les étrangers, et respecter les plafonds de ressources en vigueur.

Ces ménages sont les suivants :

- **Les personnes victimes de catastrophe naturelle**, le territoire étant soumis à plusieurs risques naturels forts et récurrents, en particulier d'inondations/tempêtes entraînant des destructions de logements ;
- **Les parents isolés élevant seuls leur(s) enfant(s) ;**
- **Les ménages dont la composition a évolué, habitant un logement social désormais trop grand ou trop petit** (demande de mutation pour un logement plus adapté à la nouvelle configuration du ménage)
- **Les personnes habitant ou travaillant dans la commune où elles demandent un logement social**, de manière à limiter les déplacements domicile/travail et à permettre aux populations ancrées sur la commune (avec des liens professionnels, et/ou familiaux ou sociaux) de s'y maintenir ;
- **les personnes exerçant un métier « essentiel du quotidien », métiers :**
 - ✓ de « **Premières lignes** » : professions hospitalières et médicales, aides à domicile, métiers intégrés aux commerces alimentaires, agents de police, pompiers volontaires, livreurs et coursiers, éboueurs, agents de propreté ;
 - ✓ « **Relais des premières lignes** » : ouvriers de la logistique (caristes, manutentionnaires, magasiniers, ouvriers emballage), professions de La Poste ;
 - ✓ de « **Services publics du quotidien** » : métiers de l'éducation (enseignants des premier et second degrés, surveillants et aides-éducateurs scolaires), agents municipaux, et professionnels du social de proximité (assistants de service social, puéricultrices, éducateurs, animateurs).
- **Les jeunes de moins de 30 ans en apprentissage ou en activité ;**
- **Les personnes connaissant une perte de revenus à la retraite, et en difficulté financière dans un logement devenu trop grand ou trop cher ;**
- **Les ménages aux revenus inclus dans les 3^e et 4^e quartiles des demandeurs, acceptant un logement en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ;**
- **Les personnes dont la demande de logement est ancienne ;**

- Les personnes arrivées en deuxième ou troisième position au moins à deux CALEOL précédentes (Poulidor) ;
- Les personnes salariées d'une petite entreprise non adhérente à Action Logement Services, et qui ne bénéficient donc pas des dispositifs d'accès au logement de cette dernière ;
- Les travailleurs pauvres : salariés et indépendants ayant des revenus très faibles ;
- Les personnes en situation de divorce ou séparation recevant périodiquement leur(s) enfant(s)

Les signataires de la présente convention s'engagent à ce que ces ménages soient d'avantages pris en compte dans le processus d'attribution de logements sociaux.

Toutefois, il n'est pas possible aujourd'hui de mesurer le nombre de demandeurs relevant de la catégorie « reconnus prioritaires localement » dans le Système National d'Enregistrement de la demande ni le nombre d'attributions les concernant.

En l'absence de ces données, les membres de la CIL ont décidé de ne pas fixer d'objectif chiffré d'attributions leur étant réservées. Néanmoins, dans les prochaines années, les signataires s'attacheront à assurer un suivi des demandes et des attributions qui leur sont faites.

Des critères spécifiques seront prévus dans le système de cotation de la demande au sein du SNE afin d'attribuer des points supplémentaires à ces ménages.

Il convient en outre de préciser que les ménages relevant d'une priorité locale ne sont pas inclus dans l'objectif de 25% de relogement de publics prioritaires légaux.

Partie 3 : Les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés

Action 1	Connaitre et suivre l'évolution du parc social, ses occupants et les demandeurs à travers la création d'un Observatoire
Orientation 1 : Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement Orientation 3 : Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social	
Objectifs • Suivre l'évolution du parc social et ses caractéristiques, en connaître ses occupants et les demandeurs pour prévenir de potentiels signes de fragilité des quartiers et des résidences ; • Evaluer si les objectifs d'attributions fixés dans la CIA sont réalisés et adaptés ; • Aiguiller les membres des CALEOL dans leurs décisions.	
Modalités de mise en œuvre Mis en place d'un Observatoire à travers plusieurs volets, qui s'échelonneront dans le temps et en fonction des données mises à disposition : Volet observation du parc social : • Caractéristiques des résidences au travers des bailleurs et du RPLS (typologie, superficie, présence d'ascenseur, etc.), des loyers (afin d'identifier les logements accessibles aux ménages du 1^{er} quartile de ressources), des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite afin de les repérer, etc. Volet observation de l'occupation sociale : • Collecter les données d'occupation du parc social auprès des bailleurs sociaux à l'échelle de la résidence ; • Mettre en place un groupe de travail pour élaborer et partager la classification des résidences (résidences à capacité d'accueil, résidences fragiles (l'article 84 de la loi 3DS prévoit qu'une liste fixant les résidences à enjeu prioritaire de mixité sociale soit établie pour chaque bailleur, en fonction des conditions d'occupation de ces résidences et selon des critères définis par décret en Conseil d'État, dans l'attente de la parution de ce décret, une définition locale des résidences fragiles sera réalisée). Des indicateurs tels que le taux et les motifs de refus ou encore le taux d'impayés pourraient être également intégrés et faire l'objet d'un suivi ; • Dresser une liste de résidences à enjeux de mixité sociale pour chaque bailleur en fonction de l'occupation ; • Utiliser cette classification comme un outil d'aide à la décision au moment des propositions par les réservataires puis lors des CALEOL. Ces deux premiers volets pourraient être réalisés sous forme de fiches résidences regroupant des éléments sur les caractéristiques des logements et l'occupation sociale. Volet suivi des objectifs quantitatifs de la CIA : attributions aux ménages du 1^{er} quartile hors QPV, aux ménages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles en QPV et aux ménages prioritaires.	

S'LO

Pilote et partenaires

Pilote :

- Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération

Partenaires :

- Les bailleurs sociaux au travers de l'état des lieux de leurs parcs et de l'occupation de ceux-ci ;
- Les réservataires en fournissant un bilan de leurs attributions et des refus de proposition par exemple ;
- Les associations telles que HandiToit pour le repérage des logements adaptés ou adaptables aux personnes en situation de handicap ;
- L'Etat en transmettant des données sur le profil des ménages demandeurs et attributaires, en particulier des ménages DALO et autres prioritaires ;

Indicateurs de suivi

- Groupe de travail pour la constitution de l'Observatoire et en particulier des indicateurs sous-jacents à la notion de « résidence fragile » (2 ou 3 ateliers au cours de la 1^{ère} année)
- Présentation d'un bilan annuel en CIL à la fin du 1^{er} trimestre de chaque année

SLO

Action 2 Renforcer les partenariats entre les acteurs du logement et la communication à destination des ménages

Orientation 1 : Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire

Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement

Orientation 3 : Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social

Objectifs

- Amplifier et coordonner les actions de communication déjà en place
- Cibler de nouveaux publics, notamment les actifs pour diversifier l'occupation du parc social
- Mieux repérer et communiquer auprès des ménages prioritaires ou nécessitant un accompagnement social
- Renforcer le partenariat avec et entre les acteurs (services Logement des communes, CCAS, services de solidarités territoriales, structures d'hébergement, intervenants sociaux, etc.) et faciliter les échanges d'information.

Modalités de mise en œuvre

Définir des modalités d'informations communes auprès des demandeurs sur les conditions d'accès au parc social et aux différentes résidences sociales en location ou en accession qui doivent être précisées dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID)** :

- Valoriser la prise de contact auprès des guichets d'accueil plutôt que l'inscription au Portail grand public ;
- Harmoniser l'information délivrée dans les guichets d'accueil (plaquettes d'information, FAQ, check list des informations à fournir, grille de cotation de la demande accessible à tous les ménages pour comprendre les priorités d'attribution du territoire, vidéo et flyers DREAL/Action Logement, etc.) ;
- Recenser les résidences de logements sociaux sur une page Internet du site de l'intercommunalité
- Mettre en place un fichier recensant les ménages intéressés par l'accession à la propriété
- Proposer une communication spécifique à destination des locataires du parc social (hall d'immeuble, newsletter, courrier, etc).

Mettre en place une **communication ciblée** auprès de certains ménages éligibles, notamment les actifs et les jeunes :

- Renforcer le partenariat avec Action Logement ;
- Multiplier les actions de communication auprès des entreprises du territoire ;
- Recenser les programmes PLS/PLI (prêt locatif social/prêt locatif intermédiaire), PSLA (prêt social location accession) et BRS (bail réel solidaire) sur le site internet de l'intercommunalité

Mettre en place un **réseau d'acteurs** :

- Communiquer sur les différents types d'accompagnement social existants et leurs conditions de mobilisation, afin de mieux mobiliser les dispositifs existants (AVDL (accompagnement vers et dans le logement), ASLL (accompagnement social lié au logement) notamment) ;
- Organiser des sessions d'information et de présentation des conditions de labellisation auprès des lieux d'accueil et des acteurs de terrain et former les acteurs à l'outil SYPLO ;
- Plus globalement, échanger sur les pratiques de chacun et les difficultés potentiellement rencontrées



S'LO

Pilote et partenaires

Pilote :

- Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération

Partenaires :

- Les lieux d'enregistrement et d'accueil des demandeurs ;
- Les communes ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Action logement ;
- Le Département du Var ;
- Les services de l'Etat ;
- Les associations

Indicateurs de suivi

- Documents réalisés pour les guichets d'accueil ;
- Nombre de réunions d'information auprès des entreprises du territoire ;
- Nombre de programmes recensés sur la page Internet de l'intercommunalité ;
- Nombre de sessions d'information organisées auprès des lieux d'accueil et des acteurs de terrain (une fois par an a minima)

Action 3**Développer de nouveaux outils pour favoriser les parcours résidentiels des locataires du parc social**

Orientation 1 : Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire

Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement

Orientation 3 : Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social

Objectifs

- S'assurer que les ménages occupent un logement adapté à leur situation ;
- Examiner la situation de ménages pouvant appeler à une mutation ;
- Proposer un parcours résidentiel aux occupants du parc social ;
- Améliorer la réponse aux demandes de mutations afin de favoriser la mobilité dans le parc social ;
- Traiter les mutations complexes ou bloquées.

Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre des CALEOL, et spécifiquement la partie « examen de l'occupation des logements », les bailleurs sociaux doivent examiner tous les 3 ans la situation des locataires dont la situation a évolué et ne correspond plus au logement occupé : sur occupation et sous occupation, augmentation ou baisse de revenus, vieillissement, perte d'autonomie, etc.

- ➔ Identification des situations prioritaires de mutation et mise en œuvre d'une politique d'incitation à la mutation : mettre en place et/ou valoriser des aides au déménagement.
- ➔ Communication sur les mesures d'accompagnement social et les associations présentes sur le territoire;
- ➔ Recensement de l'offre appropriée aux personnes âgées et UFR afin de faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande d'un logement adapté ;
- ➔ Mieux faire connaître les logements sociaux en PLS/PLI aux ménages éligibles ;
- ➔ Communiquer, informer et accompagner les ménages stables et éligibles vers l'accès sociale à la propriété (BRS, PSLA) ;
- ➔ Inciter les ménages ayant une hausse de revenus à se tourner vers le parc privé.

Réfléchir sur la possibilité de mettre en place une bourse d'échange au logement social selon les retours d'expériences d'EPCI de profil similaire au territoire. Il s'agit le plus souvent d'une plateforme Internet de mise en relation des locataires du parc social souhaitant changer de logement, les bailleurs sociaux intervenant seulement en fin de processus pour vérifier et valider les projets, qui sont ensuite soumis aux commissions d'attribution.

Accompagner le passage à la gestion en flux. Le passage de la gestion en stock à la gestion en flux apporte une meilleure réponse aux demandes de mutation. Les logements mobilisés chaque année par les bailleurs sociaux pour favoriser la mobilité résidentielle sont soustraits du flux : mutations internes, relogement NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) et relogements nécessaires à la lutte contre l'habitat indigne notamment.

Présenter les mutations bloquées en commission de coordination (examen des cas complexes – Action 6)

SLOW

Pilote et partenaires

Pilote :

- Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération

Partenaires :

- Les lieux d'enregistrement et d'accueil des demandeurs ;
- Les communes ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Action logement ;
- Le Département du Var ;
- Les services de l'Etat ;
- Les associations

Indicateurs de suivi

- Présentation annuelle en CIL :
 - Bilan des CALEOL ;
 - Part des mutations dans les demandes satisfaites ;
 - Taux de rotation du parc social ;
 - Nombre d'annonces publiées et nombre d'échanges réalisés dans l'éventualité d'une bourse d'échange.

Action 4**Expérimenter une commission d'équilibre des nouveaux programmes pour favoriser la mixité sociale**

Orientation 1 : Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire

Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement

Orientation 3 : Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social

Objectifs

- Organiser un échange et une coordination inter-réservataires en amont de la livraison des programmes neufs pour garantir une occupation sociale équilibrée (mixité sociale, générationnelle, etc.) ;
- Capter certains profils de ménages, par exemple ménages potentiellement éligibles aux PLS, ou favoriser l'accès au parc social aux ménages en situation de handicap ou au 1er quartile ;
- Gagner du temps en CALEOL et éviter de laisser un logement vacant.

Modalités de mise en œuvre

Expérimenter la tenue de commissions d'équilibre des nouveaux programmes sur les opérations neuves de 30 logements ou plus dans un premier temps.

Ces commissions interviendront avant la CALEOL et permettront aux réservataires de flécher par exemple des ménages en demande de mutation, des ménages UFR (usager en fauteuil roulant), de travailler avec les entreprises situées à proximité, en fonction des besoins repérés.

A l'issue de celles-ci, chaque partenaire aura été entendu et disposera d'une vision précise du peuplement de la future résidence (grâce à la production d'analyses statistiques du peuplement envisagé).

La CALEOL pourra ainsi apprécier si des arbitrages sont à envisager.

Les membres veilleront à respecter les objectifs fixés par la loi Egalité et Citoyenneté (ménages du 1^{er} quartile, publics prioritaires notamment).

Ces commissions réuniront le ou les bailleurs concernés, l'intercommunalité, les services de la commune où s'implante le programme neuf, les réservataires et les associations membres de la CIL.

Pilote et partenaires**Pilote :**

- Les bailleurs sociaux ;

Partenaires :

- Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération
- La commune du nouveau programme ;
- Les réservataires (communes, Action logement, Département du Var, Sous-préfecture) ;
- Les associations

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions réalisées
- Nombre de programmes neufs ayant fait l'objet d'une expérimentation de ce type
- Evaluation de la mixité de ces programmes (nombre de DALO/1 er quartile/publics prioritaires/handicap/ caractéristiques socio-économique des occupants)
- Réaliser un bilan collectif de cette expérimentation à horizon des 3 ans de la CIA afin d'en tirer des premiers enseignements et d'opérer si besoin des ajustements sur ce mode de faire.

Action 5

Elaborer une Charte des bonnes pratiques des bailleurs sociaux

Orientation 1 Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire

Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement

Orientation 3 : Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social

Objectifs

- Harmoniser les pratiques entre les bailleurs sociaux présents sur le territoire ;
- Améliorer l'accès au logement et les parcours résidentiels, notamment pour les ménages les plus précaires ;
- Renforcer les partenariats entre l'intercommunalité, les communes et les bailleurs sociaux ;
- Renforcer la lisibilité du processus d'accès au logement social.

Modalités de mise en œuvre

Réaliser un diagnostic des pratiques existantes chez les bailleurs du territoire pour identifier les pratiques communes et les pistes d'évolutions souhaitables (calcul du taux d'effort et du reste à vivre, désignation des candidats pour la CAL, organisation des CAL, envoi des courriers, visites des logements, etc.).

Instaurer un groupe de travail inter-bailleur afin d'élaborer une charte des bonnes pratiques, celle-ci comportera :

- une harmonisation des critères de solvabilité (taux d'effort, reste à vivre) afin de favoriser l'accès au parc social aux ménages les plus modestes et de garantir l'égalité de traitement des demandes ;
- une définition des règles communes concernant les refus de logements (identifier et classer les motifs de refus) ;
- les mesures en faveur de l'information des demandeurs.

Ce groupe de travail pourra travailler sur d'autres sujets identifiés au fil du temps selon les besoins (bilan de gestion en flux, etc.).

Nota : les acteurs du territoire pourront participer à un groupe départemental afin d'harmoniser les pratiques au niveau du Var tout en tenant bien compte des demandes spécifiques de chaque EPCI.

Pilote et partenaires

Pilote :

- Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération

Partenaires :

- Les bailleurs sociaux ;
- Les réservataires (communes, Action logement, Département du Var, Sous-préfecture) ;

Indicateurs de suivi

- Signature de la Charte des bonnes pratiques des bailleurs sociaux

Action 6**Installer une commission de coordination et d'examen des cas complexes**

Orientation 1 : Mieux prendre en compte les publics les plus fragiles dans les attributions, tout en œuvrant à la mixité sociale et à la réponse aux besoins essentiels du territoire

Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels et viser un meilleur équilibre de peuplement

Orientation 3 : Fluidifier les attributions et faciliter la coopération entre les acteurs du logement social

Objectifs

- Suivre les objectifs d'attributions quantitatifs et qualitatifs de la CIA
- Etudier des demandes/situations pour lesquelles une mobilisation des bailleurs et des réservataires est nécessaire
- Mieux identifier les ménages nécessitant un accompagnement spécifique

Modalités de mise en œuvre

La commission de coordination est présidée par le Président de l'intercommunalité ou le Vice-Président délégué à l'Habitat. Celle-ci est composée d'un représentant de l'Etat, des maires des communes et leurs CCAS, des représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire, du Département, des titulaires de droits de réservation et des représentants des associations membres de la CIL.

Ses missions sont les suivantes :

- **Suivre les objectifs d'attributions quantitatifs et qualitatifs de la CIA** et les partager avec les différents partenaires à l'échelle de l'intercommunalité ;
- **Favoriser les échanges sur la mise en œuvre de la politique d'attribution** : freins rencontrés et améliorations constatées en matière de fluidité des attributions, fonctionnement des CALEOL, traitement des refus des demandeurs, etc. ;
- **Examiner les cas complexes, les situations bloquées**, de ménages rencontrant des difficultés sociales et économiques ou des publics nécessitant un examen particulier de leur dossier.

Exemples de critères définissant les publics nécessitant un examen particulier et les cas bloqués :

- *Ancienneté de la demande de logement social de plus de 5 ans sans refus ;*
- *ressortissants de 3 CALEOL sans attribution ;*
- *situations de FSL (fonds de solidarité pour le logement) récurrentes ;*
- *besoin spécifique de logement/de mutation (sur-occupation en nombre de pièces, sous occupation, logement adapté, problème de voisinage avec dépôt de plainte) ; etc.*

La commission de coordination aura ainsi la charge de réaliser un diagnostic social partagé des situations des demandeurs de logements sociaux et d'identifier des logements disponibles et adaptés à la situation des ménages qui seront prochainement attribués en CALEOL. Il s'agit également de pouvoir valider le besoin d'accompagnement social des ménages et d'identifier les dispositifs pouvant être mobilisés.

Le but de cette commission est ainsi d'apporter à la CALEOL l'ensemble des informations nécessaires à la décision d'attribution et de favoriser la mobilisation de dispositifs d'accompagnement social pour les ménages. **L'idée est de cibler les ménages qui sont en difficulté mais qui ne sont ni reconnus DALO, ni labellisés.**

La commission de coordination devra se doter d'un règlement intérieur qui précisera :

- sa composition
- les critères de saisine de la commission (demandeur de longue durée, Poulidor, mutation nécessitant l'intervention de l'inter bailleur par exemple)

- le processus de saisine du dispositif et de consultation des partenaires
- le rythme de réunions de la commission et le dimensionnement de son activité
- le circuit de proposition d'accompagnement social adapté.

Pilote et partenaires

Pilote :

- Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération

Partenaires :

- Les communes et leurs CCAS ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Action Logement ;
- Le Département du Var ;
- Les services de l'Etat ;
- Les associations notamment le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation).

Indicateurs de suivi

- Nombre annuel de réunions de la commission de coordination (a minima deux fois par an juin et décembre)
- Nombre annuel de dossiers présentés et validés comme « ménages DPVa » relogés.

Partie 4 : Les modalités de mise en œuvre et de suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution

Le rôle et les instances de la Conférence Intercommunale du Logement

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) est l'instance de pilotage de l'ensemble des documents d'orientations relatifs à l'attribution des logements sociaux.

La CIL :

- Elabore le document d'orientations stratégiques sur les attributions à l'échelle de DPVa (document-cadre et CIA fusionnés) ;
- Emet un avis et est associée à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- Emet un avis et est associée à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID).

La Conférence Intercommunale du Logement de DPVa a été installée le 27 janvier 2023 et est co-présidée par le Préfet du Var et le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Son règlement intérieur prévoit que la CIL se réunisse en séance plénière au moins une fois par an. Elle constitue l'instance au sein de laquelle les orientations en matière d'attribution sont validées et les bilans annuels présentés.

En dehors de la séance plénière, le fonctionnement de la CIL repose sur :

- Des groupes de travail thématiques, réunis à l'initiative de la séance plénière de la CIL. En 2023, 5 ateliers ont eu lieu afin d'élaborer la CIA et la grille de cotation
- Un comité technique se réunissant en amont des CIL, chargé de partager et d'échanger sur les travaux issus des groupes de travail. Le premier sera organisé en fin d'année 2024.

Le suivi et l'évaluation de la CIA

Le suivi des objectifs

Le suivi de la CIA relève de la Conférence Intercommunale du Logement. Le bilan annuel présenté en séance plénière de la CIL portera sur les objectifs d'attributions définis par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 :

- Atteinte des objectifs de relogement des ménages du 1er quartile hors QPV : global et par bailleur ;
- Atteinte des objectifs de propositions de logement en QPV aux ménages des 2e, 3e et 4e quartiles : global et par bailleur ;
- Relogement des publics prioritaires légaux : global, par bailleurs et réservataires ;
- Actions des bailleurs et partenaires pour l'équilibre territorial.

Le suivi des objectifs de la CIA sera fait à partir du Système National d'Enregistrement de la demande (SNE) sur lequel s'appuie la mise en place du dispositif de gestion partagée de la demande. Concernant le suivi des objectifs d'attributions aux publics prioritaires, les bailleurs et les réservataires sont invités à transmettre leurs données au service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Les signataires souhaitent accorder une attention particulière au suivi des demandes de mutation et des refus de logements sociaux.

Une évaluation sera réalisée à mi-parcours, soit au bout de 3 ans et à l'échéance de la CIA, soit 6 ans. Le service Habitat de Dracénie Provence Verdon agglomération conduit une évaluation de la CIA et de sa mise en œuvre, en association avec l'Etat, la Conférence Intercommunale du Logement et tous les partenaires.

DPVa organisera et pilotera le suivi de l'évolution de l'occupation et de la répartition du parc social afin de mesurer l'atteinte des objectifs de rééquilibrage et de mixité sociale.

La mise en place d'un Observatoire du parc social (action 1)

Les signataires de la CIA souhaitent approfondir l'observation du parc social, de son occupation et de la demande en logement social afin de pouvoir évaluer les impacts des actions menées dans le cadre de la CIA et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur – PPGDID, mais également repérer les dynamiques de fragilisation de certains secteurs géographiques ou résidences.

L'observation du parc social doit pouvoir conduire à réorienter et affiner, le cas échéant, les objectifs fixés dans le cadre de la CIA, au terme de la première période triennale de la CIA par exemple. En effet, s'il est observé une fragilisation du parc social de certains bailleurs sociaux ou de certains secteurs géographiques, il pourra être envisagé de fixer des objectifs différenciés par bailleur social ou par secteur.

Au-delà de la seule approche quantitative, il apparaît nécessaire d'obtenir un retour régulier et qualitatif des bailleurs sociaux sur les dynamiques de fragilisation (ou au contraire de stabilisation) de certains secteurs géographiques ou résidences.

Les engagements des signataires

Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage à :

- Piloter et animer la politique intercommunale du logement du territoire ;
- Réaliser les bilans annuels et le suivi de la présente convention et en assurer la communication ;
- Assurer la collecte et l'exploitation des données de suivi de l'offre, de l'occupation du parc social, de la demande et des attributions à différentes échelles (commune, quartiers, résidences) ;
- Mettre en place et animer les instances : commission de coordination (a minima deux fois par an), Observatoire du parc social, etc. ;
- Mettre en œuvre la gestion en flux et la cotation de la demande, rendues obligatoires par la loi Elan, permettant de favoriser l'accès au parc social des publics prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- Tenir compte des objectifs fixés par la présente convention pour l'attribution des logements ;
- Être attentif à ce que les attributions pour les demandeurs du 1er quartile soient, le moins possible, réalisées dans des secteurs ou des résidences présentant des signes de fragilité ;
- Transmettre à DPVa les informations nécessaires au suivi des attributions et à la connaissance du parc social (SNE, DALO, labellisés) ;
- Participer aux différentes instances de pilotage, comités techniques, ateliers de travail, etc., concourant à la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

Le Département s'engage à :

- Tenir compte des objectifs fixés par la présente convention pour l'attribution des logements ;
- Mobiliser ses dispositifs et moyens d'action sociale au bénéfice des publics de la convention ;
- Être attentif à ce que les attributions pour les demandeurs du 1er quartile soient, le moins possible, réalisées dans des secteurs ou des résidences présentant des signes de fragilité ;
- Participer aux différentes instances de pilotage, comités techniques, ateliers de travail, etc., concourant à la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

Les communes s'engagent à :

- Tenir compte des objectifs fixés par la présente convention pour l'attribution des logements ;
- Être attentif à ce que les attributions pour les demandeurs du 1er quartile soient, le moins possible, réalisées dans des secteurs ou des résidences présentant des signes de fragilité ;
- Procéder systématiquement à des demandes de labellisation pour les demandeurs correspondant aux critères en amont des CALEOL ;
- Mettre à jour les ressources des ménages lorsqu'elles traitent une demande locative sociale ;
- Participer aux différentes instances de pilotage, comités techniques, ateliers de travail, etc., concourant à la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

Les bailleurs sociaux s'engagent à :

- Tenir compte des objectifs fixés par la présente convention pour l'attribution des logements ;
- Être attentif à ce que les attributions pour les demandeurs du 1er quartile soient, le moins possible, réalisées dans des secteurs ou des résidences présentant des signes de fragilité ;
- Procéder systématiquement à des demandes de labellisation pour les demandeurs correspondant aux critères en amont des CALEOL ;
- Solliciter systématiquement un diagnostic AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) en cas de candidat détecté comme étant fragile en amont de la CALEOL ;
- Mettre à jour les ressources des ménages lorsqu'ils traitent une demande locative sociale ;
- Réaliser et animer l'expérimentation de la commission d'équilibre des nouveaux programmes ;
- Fournir les données régulières de suivi des objectifs quantitatifs, notamment à une échelle infra communautaire sur certains secteurs ;
- Participer aux différentes instances de pilotage, comités techniques, ateliers de travail, etc., concourant à la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

Action Logement s'engage à :

- Tenir compte des objectifs fixés par la présente convention pour l'attribution des logements ;
- Mobiliser, en tant que de besoin, des moyens et des aides au titre de la solvabilisation et de la sécurisation des salariés (aides Loca Pass, Visale) ;
- Participer aux différentes instances de pilotage, comités techniques, ateliers de travail, etc., concourant à la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

Signatures

Les représentants de chaque collège composant la Conférence Intercommunale du Logement, dûment autorisés, ont signé avec l'Etat et Dracénie Provence Verdon Agglomération la présente convention.

Fait à

Le

Le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération	Le Préfet du Var	Le Président du Conseil Départemental du Var
---	------------------	---

Les communes membres de la CIL

Monsieur le Maire d'Ampus,	Monsieur le Maire de Bargème,	Madame le Maire de Bargemon,
Monsieur le Maire de Callas,	Monsieur le Maire de Châteaudouble,	Monsieur le Maire de Claviers,
Monsieur le Maire de Comps- sur-Artuby,	Monsieur le Maire de Draguignan,	Monsieur le Maire de Figanières,
Madame le Maire de Flayosc,	Monsieur le Maire de La Bastide,	Madame le Maire de La Motte,
Madame le Maire de La Roque-Esclapon,	Madame le Maire du Mui,	Madame le Maire des Arcs-sur- Argens,

Monsieur le Maire de Lorgues, _____	Monsieur le Maire de Montferrat, _____	Monsieur le Maire de Saint- Antonin-du-Var, _____
Madame le Maire de Salernes, _____	Monsieur le Maire de Sillans- la-Cascade _____	Monsieur le Maire de Taradeau, _____
Monsieur le Maire de Trans- en-Provence, _____	Monsieur le Maire de Vidauban, _____	

Les bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans la communauté d'agglomération

AR HLM PACA	Action Logement	OPH VAR HABITAT
LOGIS FAMILIAL VAROIS – 1001 Vies	La SAIEM	La SAGEM
GRAND DELTA HABITAT	UNICIL Groupe Action Logement	PROLETAZUR
3F SUD	Habitat et Humanisme	SA ERILIA
SFHE Arcade	CDC Habitat	

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 083-218301414-20250923-DCM4ACIACONVENT-DE



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés : 7

Conseiller absent : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°5a – 2025/065 : Autorisation d'occupation temporaire (AOT) des salles municipales à titre gratuit aux associations.

Rapporteur : M. N. Missud

Vu l'article L.2125-1-2 du CG3P, entré en vigueur le 17 avril 2024 venant instaurer une nouvelle dérogation au principe de non-gratuité en permettant la délivrance d'autorisation temporaires d'occupation gratuites aux associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il appartient au seul conseil municipal de fixer la gratuité de l'occupation de locaux communaux par ses associations, en procédant à un examen au cas par cas du but de l'association, de l'éventuel caractère d'intérêt général de son activité, de la manifestation envisagée, ou de l'opportunité d'accorder la gratuité à une demande ponctuelle en examinant l'événement associatif pour lequel est sollicité l'occupation temporaire du domaine public.

Vu la délibération en date du 3 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal de Trans-en-Provence a adopté une modification au règlement intérieur des salles municipales, selon laquelle toute demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à titre gratuit pour un événement ponctuel, par les associations doit faire l'objet d'une délibération spécifique par le conseil municipal.

Considérant la demande ci-dessous :

- CCI du Var, mercredi 1 octobre 2025, Salon Horizon Climatique à la salle polyvalente.
- Comité de Jumelage, dimanche 5 octobre 2025, Assemblée générale à la salle Beraud.
- Comité du Var de tennis, Mme SEGONDY les lundis 3-10-17-24 novembre 2025, 1-8-15 décembre 2025, 5-12-19-26 janvier 2026, 2 février 2026 au Rez-de-Chaussée de la Maison des Associations de 18h à 21h.

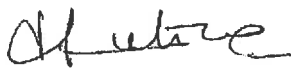
Au vu de ce qui précède et après avis de la commission Vie associative, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à répondre favorablement aux demandes des associations d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) des salles municipales, à titre gratuit, des dates mentionnées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 7
Conseiller absent : 1
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme FORMICA Sophie, M. COSTA François, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, M. WURTZ Michel, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme AMOROSO Anne-Marie
M. NIEDDA Nicolas par M. BONHOMME Jean-Yves
M. GARNIER Thomas par M. le Maire
Mme RENNAULT Alicia par M. AURIAC Georges
M. LIMASSET Jean-Paul par M. MISSUD Nicolas

ABSENTE :

Mme ANTON Sophie

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°6a – 2025/066 : Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité Intérieure notamment ses articles L.132-4, L132-5 et D132-7 et suivants,

Vu la loi 2007-197 du 05 Mars 2007 sur la prévention de la délinquance

Vu la loi 2021-646 du 25 mai 2021 sur une sécurité globale préservant les libertés,

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

Considérant que la loi 2021-646 du 25 mai 2021 sur une sécurité globale préservant les libertés a modifié le nombre d'habitants au-delà duquel les communes sont dans l'obligation de mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ces dispositifs devront être créés dans les communes de plus de 5000 habitants.

Considérant que le CLSPD constitue le cadre de concertation privilégié sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune,

Considérant qu'il favorise l'échange d'information entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et qu'il peut définir les objectifs communs pour la préservation de la tranquillité publique,

Considérant qu'il a pour vocation d'être un lieu actif de partenariat, d'écoute et d'informations réciproques, de constat et de diagnostics, de programmation d'actions concrètes, collectives et ciblées, et de suivi d'évaluations,

Le CLSPD est présidé par le Maire de la commune à laquelle il est rattaché. Sa composition est fixée par arrêté municipal suite à sa création.

Son fonctionnement est régi par un **règlement intérieur**. Quatre thématiques de travail sont proposées :

- Renforcement vigilance contre cambriolages,
- Lutte contre rassemblements nocturnes-incivilité en centre -ville,
- Lutte contre les addictions au volant -sécurité routière,
- Prévention nuisances dégradations parties communes immeubles collectifs.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création du CLSPD de Trans-en-Provence,
- approuver les thématiques de travail proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter cette délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Françoise ANTOINE



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS